



État de l'information non financière 2025

Finsa

Développement durable

Aspects de matérialité Finsa *

Économiques

- Réduction des émissions dues à la déforestation (REDD) ●●
- Impacts économiques indirects ●●
- Conception de produits et gestion du cycle de vie ●●

Environnementaux

- Approvisionnement en matériaux ●●●●●
- Consommation d'énergie ●●
- Consommation d'eau ●●
- Gestion / conservation de l'eau ●●
- Protection de la biodiversité ●●
- Émissions de GES ●●●
- Produits chimiques / gestion des déchets ●●●
- Gestion des déchets ●●●
- Pratiques forestières (déforestation, lutte contre les incendies, utilisation de pesticides...) ●●●
- Gestion forestière ●●●

Rubrique sociale

- Stages en entreprise ●
- Conditions de travail ●
- Relations de travail ●
- Santé et sécurité ●
- Éthique et corruption ●●●●
- Droits de l'homme ●

Autres

- Conformité réglementaire ●●●●
- Stratégie et politiques d'approvisionnement ●●●●

* Tableau détaillé à l'ANNEXE I

- Fournisseurs
- Administration
- Société
- Associés / Actionnaires
- Modèle
- Clients

ÉTAT DE
INFORMATIONS
Non financière 2025



Sommaire

À propos de ce rapport	5	Responsabilité envers le consommateur. Circularité et durabilité des produits.	44
L'entreprise	6	· Produit garanti	44
· Environnement de marché	7	· Certifications de produits	47
· L'année 2025	8	· Certifications forestières	47
· Processus industriel	11	· Certifications de construction durable	48
· Produits	12	· Plaintes et réclamations	48
· Autres secteurs d'activité	16	· Certifications dans le domaine de la chimie	49
· Données économiques	17		
Aspects sociaux et liés au personnel	18	Environnement et gestion durable	52
· Respect des droits de l'homme	19	· Le bois, une matière première vitale	52
· L'expérience d'une équipe	20	· La gestion environnementale, une ressource indispensable	53
· Rémunération et écart salarial	26		54
· Politique de flexibilité	29	· Gestion des risques	58
· Absentéisme au travail	30	· Utilisation durable des ressources	70
· Conciliation	31	· Protection de la biodiversité	
· Diversité et égalité des chances	31		
· Déconnexion numérique	34	Engagement social	72
· La formation, clé du développement des talents	35	· Vocation associative	72
· Mesures visant à promouvoir l'emploi	35	· Projets de collaboration	72
· Prévention : piliers et axes stratégiques	38	· Formation	73
· Organisation et ressources	39	· Projets Industrie 4.0	74
· Activités sûres	39	· Prévention des risques professionnels	
· Innovation et amélioration continue	40		75
		dans le secteur forestier	75
		· Autres	
Fournisseurs, compagnons de route			
· Critères de sélection	42	Éthique, intégrité et transparence	78
· Service centralisé des achats	43	· Lutte contre la corruption et les pots-de-vin	79
		· Informations fiscales	
		Annexes	



À propos de ce rapport

El présente déclaration d'informations non financières (ci-après, « EINF ») du Groupe consolidé de Financiera Maderera SA (Finsa) correspond au point 10 du rapport de gestion du Groupe consolidé, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025 et arrêté par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 23 mars 2026..

Analyse de matérialité

Les informations contenues dans le présent rapport sont celles qui, de l'avis des administrateurs, sont pertinentes pour le Groupe compte tenu de la nature de son activité et de sa structure, et sont présentées conformément au cadre réglementaire en vigueur.

Pour élaborer le contenu de l'EINF et sélectionner les sujets pertinents, une analyse de matérialité s'avère essentielle ; celle-ci a été réalisée afin d'évaluer les aspects non financiers critiques pour nos parties prenantes et de répondre aux exigences en matière d'information non financière et de diversité établies par la Loi 11/2018 du 28 décembre 2018.

Pour son élaboration, il a été tenu compte des lignes directrices relatives à la rédaction de rapports de durabilité et de responsabilité sociétale des entreprises établies par la Global Reporting Initiative (GRI) et le Sustainability Accounting Standards Board (SASB), organismes spécialisés dans l'évaluation de la performance économique, environnementale et sociale des entreprises.

Dans ce contexte, les aspects ont été priorisés en fonction de leur impact sur l'activité et des attentes des parties prenantes clés pour Finsa , lesquelles se répartissent en parties prenantes internes (associés, actionnaires et salariés) et externes (clients, fournisseurs, administration et environnement).

Les sujets exigés par la loi pour lesquels aucune donnée supplémentaire n'a été communiquée, car jugés non significatifs pour l'entreprise, sont ceux relatifs à la pollution lumineuse et sonore (les motifs de l'absence de données de mesure sont exposés dans le rapport) ainsi qu'aux actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, dans la mesure où ils n'ont pas d'incidence sur le déroulement de son activité.



L'entreprise

Finsa (Financiera Maderera S.A.) est une entreprise familiale spécialisée dans la transformation industrielle du bois, un secteur dans lequel elle a débuté son activité en 1931 avec une scierie à Portanxil (Ames, La Corogne).

Finsa développe des solutions globales pour les secteurs de l'aménagement intérieur, de l'habitat et de la construction. Son activité principale se concentre sur la transformation et la fabrication de produits dérivés du bois (panneaux , surfaces décoratives, sols stratifiés et composants pour meubles), ainsi que sur le façonnage du bois massif. Ces solutions trouvent diverses applications, notamment dans les revêtements, les

façades, les sols, les systèmes constructifs et les aménagements extérieurs.

Outre son activité principale, Finsa dispose de deux divisions complémentaires : l'une dans le secteur chimique (production de résines et de composants chimiques) et l'autre dans le secteur énergétique (production d'énergie). (Plus de détails en page 16.)

À cette fin, Finsa favorise un réseau solide de relations et de création de valeur avec ses collaborateurs, son environnement et les différents acteurs du secteur.

Environnement de marché

L'évolution constante des marchés, conjuguée à d'autres facteurs tels que la numérisation du secteur, influera sur la réussite de la réalisation des objectifs. Par ailleurs, l'entreprise gère son système d'autofinancement et définit des politiques d'éthique d'entreprise ainsi que de durabilité de l'activité.

L'entreprise a notamment pour objectif de développer sa part de marché dans les pays où son activité est actuellement plus réduite. Cette ambition sera concrétisée par la création d'un catalogue de produits spécifique et adapté aux réalités géographiques de chaque marché, ainsi que par une production locale chaque fois que cela est possible, que ce soit via des installations propres ou par le biais d'alliances stratégiques avec d'autres entreprises ou acteurs du secteur.

Compte tenu de sa dimension mondiale, l'entreprise maintient sa stratégie de présence internationale et dispose actuellement de 10 sites de production situés à proximité de ports de chargement, de 17 agences commerciales en propre réparties dans 12 pays, de 10 plateformes logistiques à travers l'Europe ainsi que d'un service export travaillant avec des clients du monde entier.

L'Espagne, le Portugal et la France constituent les principaux marchés de Finsa. L'entreprise détient une part de marché qu'elle entend renforcer en adaptant le positionnement de ses solutions sur tous ses canaux de présence (distribution, industrie et grandes surfaces) et en favorisant la spécialisation ainsi que le conseil technique auprès de ses prescripteurs.





L'année 2025

Sur l'ensemble de l'exercice 2025, le marché ibérique des produits dérivés du bois a enregistré une légère croissance par rapport à l'année précédente, portée principalement par le secteur de la rénovation ; dans ce contexte, nous avons réussi à accroître notre chiffre d'affaires grâce à une augmentation des volumes vendus, et ce, malgré une baisse des prix de vente moyens.

La situation des marchés extérieurs pour les produits dérivés du bois s'est avérée plus complexe que dans la zone ibérique, en raison tant du ralentissement de l'activité sur certains marchés d'Europe centrale — notamment l'Allemagne et la France — que des difficultés logistiques et commerciales rencontrées dans des régions plus éloignées. Malgré ce contexte, nous avons réussi à amortir la baisse de notre chiffre d'affaires en concentrant nos efforts sur de nouveaux marchés et sur des produits à plus forte valeur ajoutée.

Au cours de l'exercice 2025, les scénarios défavorables que nous avons anticipés à la clôture de l'exercice précédent se sont confirmés. L'incertitude géopolitique persiste, engendrant une instabilité des chaînes d'approvisionnement mondiales. La crise logistique découlant de l'insécurité sur les routes maritimes traditionnelles a continué de compliquer le respect de nos engagements de service, qui constituent notre élément différenciateur sur le marché. À l'échelle européenne, le revenu disponible des consommateurs a continué de s'éroder.

par une inflation cumulée qui, bien que modérée dans son taux de croissance, a maintenu le coût de la vie à des niveaux élevés, freinant ainsi la consommation.

Dans ce contexte de forte volatilité et de compression des marges, notre gestion s'est concentrée sur l'efficacité opérationnelle et la préservation de la rentabilité, grâce à une offre de produits et de services étroitement adaptée aux besoins spécifiques de chaque marché et canal de vente.

Concernant les activités de recherche et développement pour 2025, tant dans le domaine des solutions bois que dans celui de la chimie, nous avons poursuivi nos efforts sur deux fronts essentiels : d'une part, la création de nouveaux produits et l'amélioration de ceux existants — en termes de caractéristiques tant techniques que mécaniques — afin de proposer de nouvelles valeurs ajoutées à nos clients ; et d'autre part, l'amélioration technologique des procédés, fondée sur la numérisation, l'automatisation et l'intelligence artificielle. Ces deux axes de travail s'inscrivent dans notre engagement en faveur de la durabilité. À cet égard, nous soulignons le développement de produits biosourcés, les projets d'usine intelligente sur différents sites, le développement forestier, l'impression numérique et le recyclage du MDF.

Le marché ibérique des produits dérivés du bois a enregistré une légère croissance, portée principalement par le secteur de la rénovation, ce qui nous a permis d'augmenter notre chiffre d'affaires.



Délégations
commerciales

- Espagne**

 - Finsa Santiago
 - Finsa Barcelone
 - Finsa Bilbao
 - Finsa Madrid
 - Finsa Séville
 - Finsa Valence
 - Finsa Exportation

Portugal

 - Luso Finsa

France

 - Finsa France

Irlande

 - Finsa Forest Products
- Italie**

 - Finsa Italia

Pologne

 - Finsa Polska

Royaume-Uni

 - Finsa UK

Pays-Bas

 - Finsa BV

Panama

 - Finsa Amérique latine

Émirats arabes unis

 - Finsa Trading Middle East

Maroc

 - Finsa Maroc

États-Unis

 - Finsa América

Usines

- Espagne**

 - Registre de population
 - Santiago
 - Rábade
 - San Ciprián das Viñas
 - Coirós
 - Caldas de Reis
 - Cella
- France**

 - Ambarès-et-Lagrave

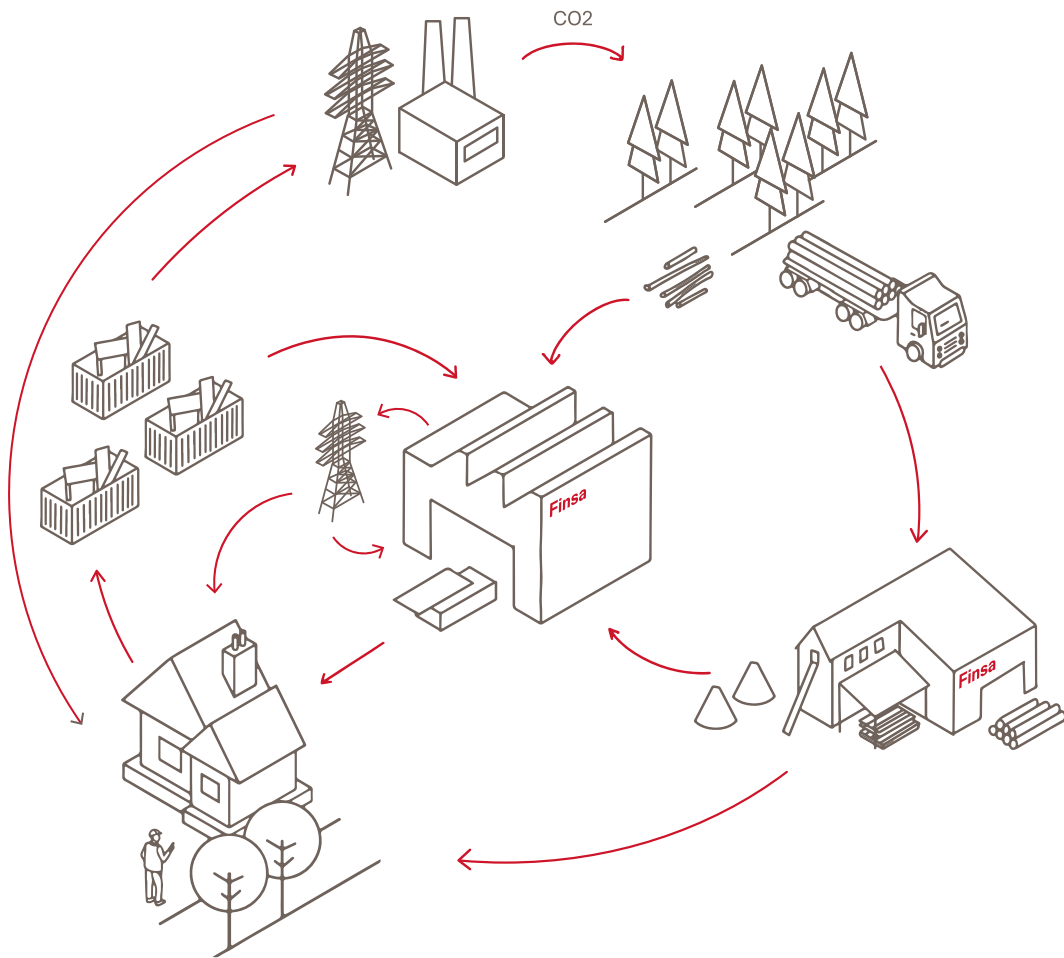
Portugal

 - Gafanha de Nazaré
 - Nelas

Plateformes
logistiques

- Silleda
 - Barcelone
 - Rábade
 - Chinchilla
 - Pays-Bas
- Irlande
 - France
 - Royaume-Uni
 - Pologne
 - Portugal

Le bois ne perd pas ses qualités, il gagne en efficacité.



Processus industriel

L'engagement de Finsa en faveur de la durabilité se traduit par une attention rigoureuse portée à chaque étape de notre chaîne de production. Nous considérons cette démarche comme un moyen essentiel de contribuer positivement à notre environnement naturel et social. Notre processus industriel repose sur un modèle d'économie circulaire : nous optimisons la fabrication pour minimiser les déchets grâce au recyclage et à la réutilisation, tout en maximisant les économies d'énergie grâce à des systèmes de cogénération à haute efficacité.

Ainsi, les déchets industriels non valorisables, associés à des matériaux récupérés auprès d'autres industries, sont valorisés en tant que source d'énergie. Ces procédés de pointe nécessitent une technologie avancée, une équipe qualifiée et un modèle de gestion dynamique, porté par la synergie de tous les services de l'organisation.

L'activité principale de Finsa est la transformation industrielle du bois et la fabrication de produits dont les applications les plus courantes se situent dans le domaine de l'habitat, l'industrie du meuble et le secteur de la construction.

Produits

Depuis plus de quatre-vingt-dix ans, le processus de transformation du bois mis en œuvre lui permet de conserver toutes ses qualités, depuis l'origine jusqu'au consommateur final.

L'innovation constitue un levier clé de l'ensemble du processus de développement et de fabrication du produit, tandis que le design s'affirme comme un élément différenciateur des solutions recherchées par les clients.

L'activité principale de Finsa est la transformation industrielle du bois, notamment la fabrication de panneaux de particules et de panneaux MDF, dont les applications les plus courantes se situent dans les secteurs de l'aménagement intérieur, de l'habitat et de la construction.

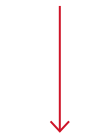
Les panneaux de particules sont constitués de trois couches de bois broyé liées entre elles par des résines synthétiques par pressage à plat à haute température, tandis que les panneaux MDF sont des produits fabriqués à partir de fibres lignocellulosiques issues de bois sélectionnés, liées par des résines synthétiques sous pression et à haute température.

Une fois revêtus de papier décor, les panneaux sont utilisés, entre autres applications, pour la fabrication de surfaces décoratives, de sols stratifiés et de composants de meubles.

Panneau de particules

Panneau MDF

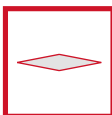
Bois naturel



Sols



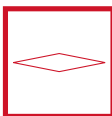
Planche de pin



Panneau décor



Panneau plaqué



Panneau structurel



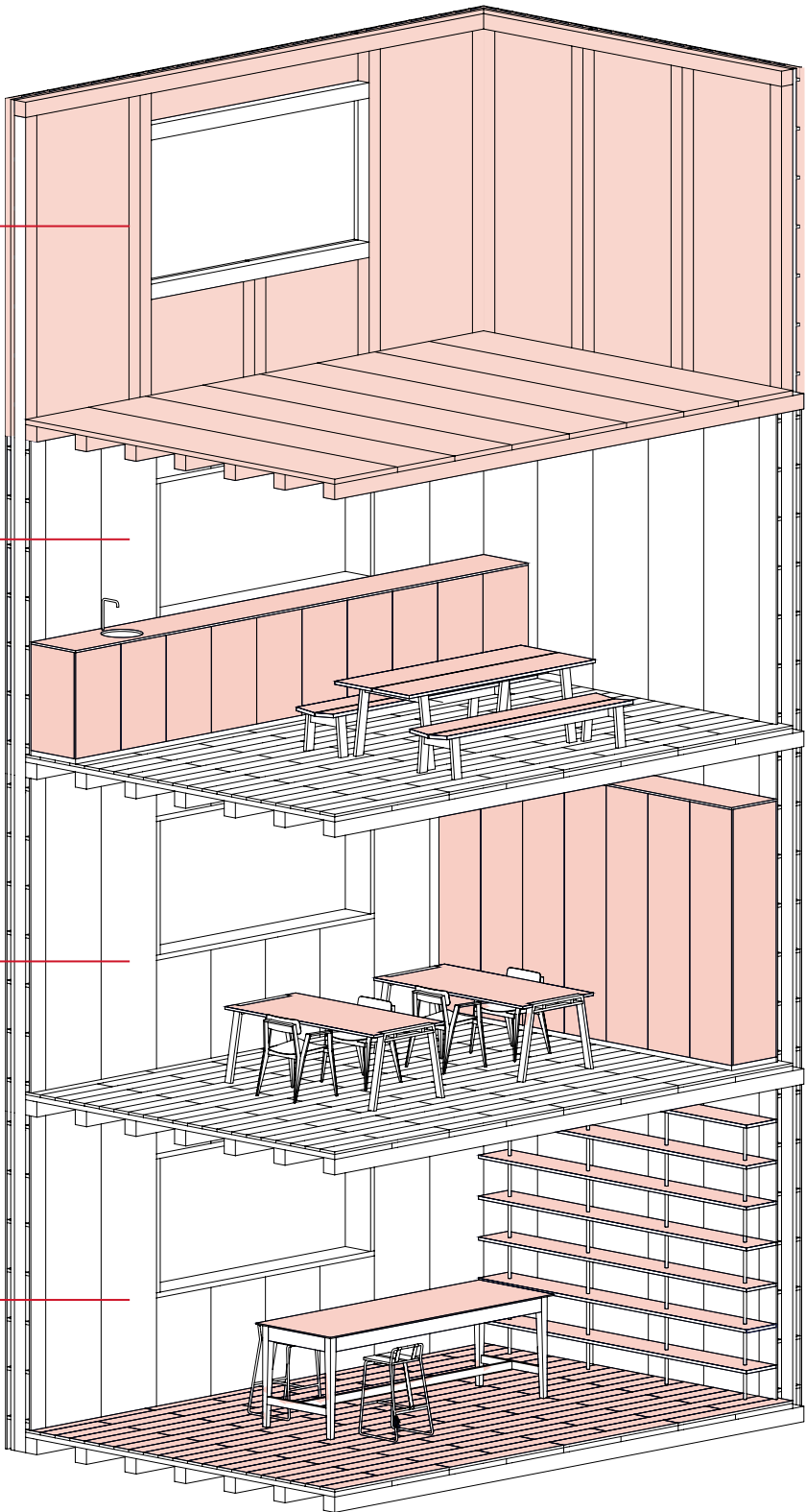
Plateau coloré

Construction en bois

Foyer

Bureau

Commercial



Grip

Fabric

Finnsa

Natur

Sense Natur

Studio Natur

Solid

SuperPan®
THE Core

L100



Le design, un facteur de différenciation.



Autres secteurs d'activité

En lien avec son activité principale (fabrication et transformation de produits dérivés du bois), Finsa met en place deux divisions complémentaires :

- **Activité chimique (Foresa) :** depuis 1964, elle se consacre à la création de résines et de composants chimiques. L'objectif de cette division est, d'une part, d'innover dans les processus industriels internes et, d'autre part, de répondre aux demandes et aux besoins des clients en proposant des solutions adaptées à tous les secteurs, y compris ceux auxquels sont destinés les produits fabriqués par Finsa .

- **Activité énergétique (Cogeneración del Noroeste) :** l'entreprise dispose de quatre centrales de cogénération permettant de valoriser l'énergie thermique au sein du processus de production. L'excédent d'énergie est proposé sur le marché de l'énergie.

Outre ces divisions, et au sein de son activité principale, Finsa compte deux entreprises spécialisées dans des gammes de solutions spécifiques : Xilonor (bois lamellé-croisé – CLT) et Savia (bois massif).

Cycle durable du bois

Finsa intègre deux marques couvrant l'ensemble du cycle durable du bois : Veta , qui accompagne les propriétaires et les communautés dans la gestion intégrale des forêts, en favorisant une gestion forestière responsable ainsi que la préservation et le développement du territoire ; et Evolta, qui se consacre depuis plusieurs décennies à la récupération et au recyclage du bois usagé, le transformant en nouveaux panneaux et produits au sein d'un cycle de vie infini, permettant ainsi au bois de connaître de multiples « secondes vies » et de revenir dans nos foyers sous forme de nouveaux produits.



Données économiques

Au cours de l'exercice 2025, Finsa a réalisé un chiffre d'affaires global de 1.213,2 millions d'euros, consolidant ainsi une légère croissance par rapport aux 1.207,8 millions de l'année précédente.

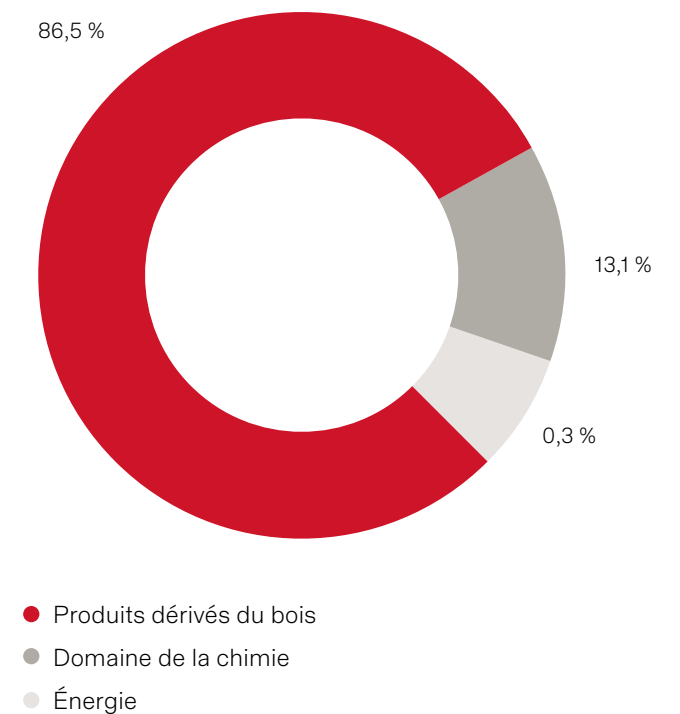
Ce chiffre d'affaires se répartit entre les trois pôles d'activité qui, dans leur ensemble, génèrent des emplois directs pour 3.429 professionnels (3.364 en 2024) :

Solutions en Bois : En tant que cœur de notre activité, ce segment a atteint 1.050,0 millions d'euros, dépassant ainsi les résultats de l'exercice précédent (1.035,3 millions d'euros).

Activité chimique : 159,5 millions d'euros contre 161,0 millions d'euros en 2024.

Énergie : 3,8 millions d'euros, contre 11,5 millions d'euros en 2024, principalement en raison de l'arrêt de l'activité d'installations de cogénération.

Chiffre d'affaires 2025





Aspects sociaux et liés au personnel

En 2025, chez Finsa, nous continuons de privilégier un environnement diversifié et riche en perspectives afin de prendre des décisions qui nous permettent de rester pertinents pour nos partenaires, tout en respectant l'autonomie et la responsabilité de chacun.

Nous réaffirmons notre engagement en faveur de l'amélioration continue des conditions de travail — de la formation et du développement professionnel à la santé et à la sécurité au travail, en passant par l'égalité des chances et l'intégration de la diversité — tout en conciliant ces avancées avec la viabilité opérationnelle à long terme, afin de garantir un environnement de travail stable et prospère pour tous les membres de l'organisation.

L'ensemble de nos effectifs est couvert par des conventions collectives qui définissent nos relations de travail conformément à la législation en vigueur dans chaque pays où nous sommes présents.

Nous favorisons une culture de dialogue et de consensus, fondée sur le respect de la liberté syndicale et de la négociation collective. Nous établissons des canaux de communication ouverts avec les représentants du personnel, comme en témoignent nos conventions collectives. Un dialogue social efficace constitue une constante de notre histoire ainsi qu'un pilier de l'amélioration des conditions de travail.

Cette année, nous soulignons la signature du deuxième Plan d'égalité (2025-2029) avec les représentants du personnel de nos usines de panneau en Galice. Cet accord consolide notre engagement à poursuivre le développement de relations fondées sur le respect mutuel, l'égalité réelle des chances entre les genres et l'élimination de tout biais.

En 2025, nous avons signé le deuxième Plan d'égalité (2025-2029) avec les représentants du personnel de nos usines de panneau en Galice.

Avec ce nouveau plan, nous affirmons notre ferme volonté de poursuivre le travail d'élaboration et de mise en œuvre de mesures favorisant l'égalité des chances.

Par ailleurs, en 2025, nous avons conclu des accords avec les représentants du personnel de l'organisation ; ces accords régissent de nouveaux modèles de classification professionnelle, des changements dans l'organisation du travail et les horaires, ainsi que des revalorisations des primes et une amélioration des congés visant à favoriser la conciliation vie professionnelle-vie privée.

Nous poursuivons la mise en œuvre de notre modèle de classification professionnelle, convenu en 2023, qui vise à aligner les profils professionnels sur les besoins d'une entreprise en constante évolution technologique. Ce système, qui introduit des groupes professionnels, facilite la création de parcours de carrière dans les domaines de la production, des services de soutien et de la maintenance, tout en privilégiant le développement et l'apprentissage des collaborateurs.

Respect des droits de l'homme

Notre engagement en faveur du respect des droits humains guide notre conduite dans toutes nos activités et s'étend à l'ensemble de la chaîne de valeur, favorisant un environnement sûr et exempt de discrimination au sein de notre organisation, de notre chaîne d'approvisionnement ainsi qu'auprès de toutes les communautés et parties prenantes avec lesquelles nous interagissons.

Nous agissons dans le respect de nos valeurs, de nos engagements et de nos responsabilités, tels qu'ils sont énoncés dans notre code de conduite, et en cohérence avec les principales normes internationales : les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et

aux droits de l'homme ainsi que les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

Nous agissons dans le respect des droits de l'homme dans tous les pays où nous exerçons nos activités, guidés par nos valeurs et par les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail. Nous promovons la liberté d'association, la négociation collective et la non-discrimination en matière d'emploi.

Chez Finsa, l'âge minimum pour travailler est celui fixé par la loi dans chaque territoire. Nous respectons strictement la législation du travail ainsi que nos principes éthiques afin de prévenir le travail forcé.

Nous promovons la diversité, la non-discrimination ainsi que l'égalité de traitement et des chances entre les personnes, indépendamment de leur race, origine ethnique, religion, orientation sexuelle, orientation politique, genre, âge, handicap ou toute autre condition personnelle ou sociale.

Nous favorisons un environnement de travail exempt de toute forme de harcèlement, d'abus ou de violence, qu'elle soit physique, verbale ou psychologique, en garantissant le respect et la dignité de toutes les personnes dans le cadre professionnel.

Nous disposons d'un système de prévention des infractions incluant un canal de signalement confidentiel pour rapporter toute activité irrégulière (aucune plainte de ce type n'a été reçue en 2025). Chez Finsa, nous ne tolérons aucun comportement portant atteinte aux droits humains.

Nous favorisons la croissance et le développement professionnel de chacun.



L'expérience d'une équipe

Au total, 3.429 personnes ont fait partie des effectifs au cours de l'année 2025 (3.364 en 2024), réparties principalement entre l'Espagne, le Portugal et la France. Sur ce total, 84 % ont exercé leurs fonctions en Espagne.

Les femmes représentent 21 % de nos effectifs, mais un déséquilibre subsiste dans certains domaines. La représentation féminine s'élève à 18 % pour les postes opérationnels, contre 43 % pour les postes de structure. Pour évaluer cette représentativité, il est important de prendre en compte l'appartenance de Finsa à des secteurs industriels à forte prédominance masculine (transformation du bois ou industrie chimique). De même, il convient de considérer la disponibilité sur le marché du travail des profils requis pour chaque poste, en particulier dans les domaines technique et industriel, l'ingénierie et les formations techniques. Les mesures intégrées au Plan d'égalité ont favorisé l'accès des femmes à des postes à responsabilité ainsi qu'à des fonctions où elles étaient sous-représentées. Nous continuons à œuvrer pour renforcer les mesures encourageant l'intégration des femmes dans ce type de fonctions.

Nous croyons au développement interne et privilégions donc la promotion interne pour pourvoir les nouveaux postes vacants. Nous encourageons la croissance et le développement professionnel de chacun.

Les tableaux suivants détaillent les effectifs par pays. La ventilation des 89 personnes faisant partie des délégations commerciales — basées principalement aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Irlande et en Pologne — n'y figure pas.

À la fin de 2025, l'effectif total s'élève à 3 429 personnes, réparties principalement entre l'Espagne, le Portugal et la France.

Espagne	Femmes			Hommes			Total
	<30	30 à 50	>50	<30	30 à 50	>50	
Dirigeantes et dirigeants						4 (4)	4 (4)
Directrices et directeurs, techniciennes et techniciens	31 (28)	134 (118)	28 (23)	37 (35)	225 (207)	174 (151)	629 (562)
Employés administratifs et commerciaux	13 (13)	61 (64)	37 (38)	19 (12)	49 (65)	48 (52)	227 (244)
Opérateurs et opératrices	36 (35)	225 (216)	51 (44)	156 (168)	1 065 (1 094)	484 (465)	2017 (2022)
Total	80 (76)	420 (398)	116 (105)	212 (215)	1 339 (1 366)	710 (672)	2 877 (2 832)

(X) Année 2024

France	Femmes			Hommes			Total
	<30	30 à 50	>50	<30	30 à 50	>50	
Directrices et directeurs, techniciennes et techniciens		7 (6)	2 (1)	2 (1)	4 (3)	7 (6)	22 (17)
Employés administratifs et commerciaux	1 (2)	6 (5)	2 (1)	0 (0)	6 (8)	5 (4)	20 (20)
Opérateurs et opératrices	4 (2)	4 (4)		2 (3)	12 (14)	13 (13)	35 (36)
Total	5 (4)	17 (15)	4 (2)	4 (4)	22 (25)	25 (23)	77 (73)

(X) Année 2024

Portugal	Femmes			Hommes			Total
	<30	30 à 50	>50	<30	30 à 50	>50	
Directrices et directeurs, techniciennes et techniciens	10 (8)	18 (19)	5 (5)	14 (9)	31 (31)	21 (18)	99 (90)
Employés administratifs et commerciaux	0 (0)	6 (8)	7 (7)		6 (8)	11 (13)	30 (36)
Opérateurs et opératrices	4 (5)	8 (6)		35 (32)	152 (153)	58 (53)	257 (249)
Total	14 (13)	32 (33)	12 (12)	49 (41)	189 (192)	90 (84)	386 (375)

(X) Année 2024



Nous misons sur la stabilité et la qualité de l'emploi.

Par type de contrat, les effectifs en Espagne à la fin de 2025 se présenteraient comme suit :

Espagne

Contrat à durée indéterminée	Femmes			Hommes			Total
	<30	30 à 50	>50	<30	30 à 50	>50	
Dirigeantes et dirigeants						4 (4)	4 (4)
Directrices et directeurs, techniciennes et techniciens	26 (20)	131 (116)	28 (23)	27 (18)	220 (207)	173 (151)	605 (535)
Employés administratifs et commerciaux	7 (7)	60 (61)	37 (38)	13 (9)	48 (64)	48 (52)	213 (231)
Opérateurs et opératrices	19 (26)	187 (185)	48 (44)	103 (116)	1 000 (1 039)	480 (464)	1 837 (1 874)
Total	52 (53)	378 (362)	113 (105)	143 (143)	1 268 (1 310)	705 (671)	2 659 (2 644)

(X) Année 2024

Contrat à durée déterminée	Femmes			Hommes			Total
	<30	30 à 50	>50	<30	30 à 50	>50	
Directrices et directeurs, techniciennes et techniciens	5 (8)	3 (2)		10 (17)	5 (0)	1 (0)	24 (27)
Employés administratifs et commerciaux	6 (6)	1 (3)		6 (3)	1 (1)		14 (13)
Opérateurs et opératrices	17 (9)	38 (31)	3 (0)	53 (52)	65 (55)	4 (1)	180 (148)
Total	28 (23)	42 (36)	3 (0)	69 (72)	71 (56)	5 (1)	218 (188)

(X) Année 2024

La proportion moyenne de contrats à durée indéterminée en Espagne est de 90 %.

Moyenne des contrats en Espagne :

Espagne

Moyenne des contrats à durée indéterminée	Femmes			Hommes			Total
	<30	30 à 50	>50	<30	30 à 50	>50	
Conseillères et conseillers							
Dirigeantes et dirigeants						3,99 (3,99)	3,99 (3,99)
Directrices et directeurs, techniciennes et techniciens	24,16 (18,23)	128,97 (115,18)	32,00 (22,99)	19,27 (17, 12)	229,66 (206,37)	171,58 (154,81)	605,65 (534,62)
Personnel administratif et commercial	5,33 (6,99)	58,56 (60,51)	36,00 (39,00)	10,05 (8,96)	49,68 (65,61)	45,20 (51,24)	204,83 (232,33)
Opérateurs et opératrices	18,63 (25,90)	187,68 (185,99)	53,25 (43,92)	88,40 (111,66)	1 003,37 (1 038,91)	425,94 (483,50)	1 777,27 (1 889,88)
Total	48,13 (51, 12)	375,21 (361,68)	121,25 (105,91)	117,72 (137,74)	1 282,71 (1 310,89)	646,71 (693,54)	2 591,74 (2 660,83)

(X) Année 2024

Moyenne des contrats temporaires	Femmes			Hommes			Total
	<30	30 à 50	>50	<30	30 à 50	>50	
Conseillères et conseillers							
Dirigeantes et dirigeants							
Directrices et directeurs et les techniciennes et techniciens	6,43 (5,41)	4,21 (2,26)		14,46 (8,35)	5,52 (0,53)	0,33 (0)	30,95 (16,55)
Employés administratifs et administratifs/ commerciaux	7,98 (2,68)	4,48 (2,42)		4,26 (2,34)	1,79 (0,32)		18,51 (7,76)
Opérateurs et opératrices	16,79 (7,35)	50,10 (29,72)	3,10 (1,22)	69,06 (36,44)	85,71 (41,31)	4,51 (2,76)	229,28 (118,85)
Total	31,20 (15,44)	58,80 (34,43)	3,10 (1,22)	87,78 (47,13)	93,03 (42,17)	4,84 (2,76)	278,74 (143,18)

(X) Année 2024



Nous détaillons séparément le Portugal et la France, en tenant compte des différences en matière de types de contrats découlant de la réglementation applicable dans chaque pays.

Dans le cas particulier du Portugal et de la France, compte tenu du fait que le poids des contrats temporaires dans l'effectif total du Groupe n'est pas significatif, la moyenne des contrats tend vers le nombre de contrats à durée indéterminée.

Nous continuons de miser sur la stabilité et la qualité de l'emploi, en maintenant les taux de contrats à durée indéterminée (92 % en Espagne, 96 % en France et 87 % au Portugal). Nous continuons de considérer l'employabilité et la mobilité fonctionnelle comme des leviers de croissance et de développement professionnel.

Nous considérons l'employabilité et la mobilité fonctionnelle comme des leviers de croissance et de développement professionnel.

Type de contrat à fin 2025 au Portugal et en France :

Portugal

Contrat à durée indéterminée	Femmes			Hommes			Total
	<30	30 à 50	>50	<30	30 à 50	>50	
Total	8 (6)	30 (32)	12 (12)	20 (20)	177 (178)	88 (84)	335 (332)

Contrat à durée déterminée	Femmes			Hommes			Total
	<30	30 à 50	>50	<30	30 à 50	>50	
Total	6 (7)	2 (1)		29 (21)	12 (14)	2 (0)	51 (43)

(X) Année 2024

France

Contrat à durée indéterminée	Femmes			Hommes			Total
	<30	30 à 50	>50	<30	30 à 50	>50	
Total	4 (3)	17 (15)	4 (2)	3 (1)	21 (25)	25 (23)	74 (69)

Contrat à durée déterminée	Femmes			Hommes			Total
	<30	30 à 50	>50	<30	30 à 50	>50	
Total	1 (1)			1 (3)	1 (0)		3 (4)

(X) Année 2024



La politique salariale repose sur la valeur de la fonction attribuée à chaque personne au sein de l'organisation ainsi que sur sa performance.

Rémunération et écart salarial

Notre modèle commun de rémunération répond aux principes partagés d'équité interne et de compétitivité externe, en cohérence avec le modèle organisationnel ; il favorise le développement professionnel tout en promouvant l'équité salariale entre les hommes et les femmes.

La politique salariale repose sur la valeur de la fonction occupée par chaque collaborateur au sein de l'organisation ainsi que sur sa performance. Nous disposons de processus d'évaluation de la performance du personnel, fondés sur une méthodologie qui couvre trois volets : les compétences, le développement et la contribution.

La rémunération est déterminée en fonction des compétences et des responsabilités assumées par chaque salarié, sans discrimination fondée sur le genre. Notre politique stipule que la valeur de chaque poste est indépendante du genre et que les postes ou groupes professionnels sont définis par les fonctions réellement exercées par les personnes. À cet égard, le poste (ou la catégorie) et le salaire sont indissociables.

Salaire moyen consolidé par âge

(Montant en euros)

<30	30 à 50	>50
32 645	38 388	48 175
(30.202)	(39 295)	(46 270)

(X) Année 2024

Il existe un registre des rémunérations conforme aux exigences du décret royal 902/2020 du 13 octobre relatif à l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes.

Rémunérations moyennes*

(Montant en euros)

	Conseillères et conseillers		Dirigeantes et dirigeants		Directrices et directeurs, et techniciennes et techniciens		Employés administratifs et commerciaux		Opérateurs et opératrices	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Espagne	-	-	-	204 552 (217 353)	49 186 (52.069)	59 550 (65.156)	40 668 (43 543)	46 418 (52 655)	31 251 (32 828)	35 526 (37,335)
Portugal	-	-	-	-	34 080 (38 449)	42 276 (44 986)	31 586 (33 930)	43 386 (43 914)	19 304 (18.166)	24 929 (24 398)
France	-	-	-	-	53 508 (54,343)	75 551 (82 760)	37 648 (40 926)	62 981 (55 822)	40 227 (37 327)	44 638 (45 910)

(X) Année 2024

* Les retraités à temps partiel n'ont pas été pris en compte pour le calcul de la rémunération moyenne.

Aucune information concernant les membres du Conseil d'administration n'est incluse, dans la mesure où ils n'entretiennent pas de relation de travail avec l'entreprise.

France : le calcul des rémunérations moyennes est affecté par les entrées et les sorties de personnel au cours de l'exercice..

Il existe un registre des rémunérations conforme aux exigences du décret royal 902/2020 du 13 octobre relatif à l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes.

La rémunération brute annuelle a été prise en compte pour le calcul de la rémunération moyenne. Les rémunérations perçues dépendent de divers éléments tels que le niveau de spécialisation, la catégorie, l'ancienneté ou les responsabilités.

Le calcul des rémunérations moyennes pour 2025 intègre aussi bien les augmentations salariales consolidées que les éléments variables non consolidables, ce qui a une incidence sur la masse salariale globale. La baisse apparente du salaire moyen par rapport à 2024 s'explique par un effet de base : au cours de cet exercice,

les arriérés de 2023 et 2024 avaient été réglés de manière cumulée suite à la signature de la convention collective pour les usines de Galice. En revanche, pour 2025, le chiffre reflète uniquement l'augmentation ordinaire prévue par les conventions en vigueur, conformément au modèle d'augmentation salariale.

L'évolution des salaires est conforme au modèle de relations sociales établi au sein de l'organisation et s'inscrit dans le cadre des paramètres salariaux fixés par les conventions collectives applicables à chaque établissement.

L'écart salarial qui ressort des résultats s'inscrit dans le contexte du secteur et s'explique principalement par la composition historique des effectifs par sexe au sein de l'organisation, se traduisant par une ancienneté moyenne plus

L'Organisation continue d'œuvrer à la prévention de toute forme de discrimination directe ou indirecte fondée sur le genre.

élevée chez les hommes que chez les femmes. Cette comparaison n'a pas permis de ventiler, en valeur absolue, des éléments tels que l'ancienneté ou les primes liées aux fonctions perçues dans chaque segment, afin de déterminer s'il existe un écart entre les sexes pour des postes de même nature ou si la différence résulte d'autres facteurs (ancienneté, performance, résultats, etc.).

L'objectif est d'éliminer les cas de ce type d'inégalité qui pourraient être détectés.

Par rapport aux données de l'exercice 2024, l'écart entre les salaires moyens des hommes et des femmes au sein des différents groupes professionnels s'est considérablement réduit en 2025 ; une évolution à laquelle a sans aucun doute

contribué la mise en œuvre des mesures prévues par le Plan d'égalité, dont la première version avait été arrêtée en 2019.

Nous poursuivons nos efforts pour prévenir toute forme de discrimination directe ou indirecte fondée sur le sexe, en appliquant des critères objectifs et des systèmes analytiques pour fixer les salaires des professionnels, apportant ainsi une réponse à tout éventuel écart de rémunération entre les genres.

D'autres éléments viennent compléter la rémunération globale, notamment les avantages sociaux — qu'ils soient de nature économique ou sous forme de services — susceptibles de varier selon la convention collective applicable à chaque établissement. Parmi ces avantages

Licenciements

En 2025, un total de 14 licenciements ont eu lieu pour différents motifs :

Contrat à durée indéterminée	Femmes			Hommes			Total
	<30	30 à 50	>50	<30	30 à 50	>50	
Dirigeantes et dirigeants							
Directrices et directeurs, techniciennes et techniciens	1 (0)	0 (1)		1 (0)	2 (2)	2 (0)	6 (3)
Employés administratifs et commerciaux	0 (0)	1 (0)		0 (1)	0 (1)	0 (0)	1 (2)
Opératrices et opérateurs	1 (0)	0 (2)		1 (5)	4 (12)	1 (2)	7 (21)
Total	2 (0)	1 (3)		2 (6)	6 (15)	3 (2)	14 (26)
(X) Année 2024							

Nous considérons qu'une gestion adéquate de l'organisation du travail est fondamentale pour promouvoir le bien-être des personnes.

figurent l'assurance accidents, le plan de retraite, le complément d'indemnisation en cas d'incapacité temporaire, les titres-restaurant (type « Chèque Gourmet »), les accords avec des commerces locaux pour des réductions, la fête de Noël pour les enfants, les colonies de vacances ou encore la formation linguistique destinée à un large groupe de collaborateurs de l'organisation.

Le rapport en termes absolus entre le salaire moyen des femmes et celui des hommes dans le bilan consolidé reflète la proportion suivante :

Salaire moyen consolidé

Conseillères et conseillers	-
Dirigeantes et dirigeants	-
Directrices et directeurs et techniciennes/techniciens	0,83 (0,80)
Administratives et administratifs / commerciaux	0,88 (0,83)
Opérateurs et opératrices	0,88 (0,88)
(X) Année 2024	

Politiques de flexibilité

L'organisation du temps de travail au sein des différentes entreprises composant l'Organisation répond aux besoins de production de chaque activité, conformément aux normes et réglementations applicables dans chaque secteur et sur chaque site. Le temps de travail est organisé sur la base des dispositions conventionnelles applicables à l'entreprise et par le biais de la négociation avec les représentants du personnel de chaque établissement, ce qui se traduit par différents calendriers de travail.

Afin de garantir le bien-être des personnes, Finsa considère la gestion adéquate de l'organisation du travail comme essentielle et s'appuie sur diverses initiatives pour atteindre cet objectif. Parmi les actions menées, il convient de souligner celles qui portent sur la conciliation, la flexibilité, la coresponsabilité et le droit à la déconnexion, lesquelles sont adaptées aux réalités et aux besoins organisationnels ou productifs spécifiques de chaque site, fonction ou activité. La durée réelle et effective du travail, calculée sur une base annuelle, respecte les limites fixées par les conventions collectives et la réglementation du travail applicable ; par conséquent, chaque salarié, quelle que soit sa durée de travail quotidienne ou l'horaire qu'il doit effectuer en raison des spécificités de son poste, accomplira, sur l'année, la durée réelle et effective prévue par la réglementation du travail en vigueur.



La plupart des gens travaillent à temps plein.

La journée de travail, qu'elle soit organisée en horaires fractionnés ou en continu par roulement, respecte les limites fixées par les conventions collectives et la législation du travail en vigueur, garantissant ainsi que chaque personne effectue la durée annuelle de travail effective, quel que soit son horaire quotidien.

La journée fractionnée comprend huit heures de travail effectif par jour, avec une pause à la mi-journée ; elle offre une certaine flexibilité quant aux horaires d'arrivée et de départ afin de concilier besoins personnels et organisationnels, tout en respectant les temps de présence minimaux requis pour le travail d'équipe. Le travail posté en journée continue s'effectue selon des horaires continus et rotatifs, conformément au calendrier annuel de chaque service, et garantit les temps de pause légaux.

Les collaborateurs peuvent accéder à leurs informations personnelles, à leurs bulletins de paie et à leurs calendriers via le portail du personnel. La majorité d'entre eux travaillent à temps plein, le travail à temps partiel étant marginal et principalement réservé aux dispositifs de retraite progressive.

Absentéisme au travail

Le taux d'absentéisme au travail, calculé pour chaque pays, correspond au pourcentage résultant du rapport entre le nombre d'heures d'absence des salariés à leur poste et le nombre total d'heures théoriques de travail dans les différents établissements de l'entreprise. Après les années de pandémie, les niveaux restent très élevés et s'inscrivent dans la lignée des données générales du pays.

Absentéisme*	Heures travaillées	Heures perdues	%
Espagne	4 811 047 (4 654 032)	326 375 (300 388)	6,78 (6,45)
Portugal	666 114 (624 677)	20 189 (25.152)	3,03 (4,03)
France	124 404 (118.101)	5 650 (5 541)	4,54 (4,69)

(X) Année 2024

L'absentéisme correspond aux arrêts maladie.

Nous considérons la conciliation entre vie professionnelle, personnelle et familiale comme un axe stratégique pour le bien-être de notre équipe et la promotion de l'égalité réelle.

Conciliation

Nous entretenons et encourageons des relations fondées sur la confiance interpersonnelle et la performance professionnelle, tout en étant conscients de l'importance de la conciliation des temps de vie. Les mesures mises en œuvre à cet égard visent à favoriser l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle.

Nous considérons la conciliation entre vie professionnelle, personnelle et familiale comme un axe stratégique pour le bien-être de nos équipes et la promotion d'une égalité réelle. Au cours de l'exercice 2025, nous avons consolidé des politiques de flexibilité permettant d'adapter la journée de travail aux besoins individuels ; parmi les mesures phares, citons la flexibilité des horaires, la journée en continu durant l'été, les réunions virtuelles pour éviter les déplacements, le cumul des temps d'allaitement, les camps d'été pour les enfants ainsi que des congés rémunérés étendus. Par ailleurs, nous encourageons activement la corresponsabilité, en veillant à ce que le recours aux congés parentaux et aux congés pour soins n'entrave pas l'évolution professionnelle de nos collaborateurs.

Nous privilégions des mesures favorisant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, conscientes qu'il s'agit d'une nécessité pour l'ensemble du personnel et d'une attente croissante de la société. Dans le respect des conventions collectives et de la législation du travail, nous offrons la possibilité d'adapter les horaires et le temps de travail — dans la limite des contraintes organisationnelles — afin que chacun puisse répondre à ses besoins familiaux et personnels.

Diversité et égalité des chances

Comme l'établit notre code de conduite, nous sommes conscients chez Finsa — et ce depuis nos débuts, il y a plus de 90 ans — que sans un socle solide de principes paneau les différentes propositions de valeur que nous offrons à la société, il est impossible de maintenir des relations fondées sur la confiance interpersonnelle et la performance professionnelle. La confiance en notre comportement, ancrée dans nos valeurs, nous engage tous et s'impose à chacun d'entre nous, quelle que soit la fonction ou le poste occupé au sein de l'organisation ; quant au code de conduite, dont le respect est obligatoire pour tous les collaborateurs de Finsa, il nous sert de référence pour continuer à entretenir des relations fondées sur le respect mutuel et l'efficacité de l'effort.

L'engagement en faveur de l'égalité des chances est expressément inscrit dans le Code de conduite :

« III. Nous défendons la diversité, l'égalité des chances et la non-discrimination. Nous favorisons le développement de relations fondées sur le respect et la non-discrimination. Il incombe à chacun de contribuer à garantir un environnement de travail exempt de discrimination, d'intimidation, d'abus, de harcèlement sexuel et/ou de harcèlement fondé sur le sexe. Il est essentiel de garantir l'égalité de

La confiance dans notre conduite, ancrée dans nos valeurs, nous engage et s'impose à chacun d'entre nous, quelle que soit la fonction ou la position que nous occupons.

traitement et des chances entre les personnes, indépendamment de leur race, origine ethnique, religion, orientation sexuelle, orientation politique, genre, âge, handicap ou toute autre condition personnelle ou sociale. »

Concernant le plan d'égalité, nous avons convenu en 2025, avec les représentants du personnel, du deuxième plan d'égalité, assurant ainsi la continuité des premiers plans signés avec ces derniers pour le site de Cella (2010) et les sites de Galice (2019).

En 2025, nous poursuivons nos efforts dans ce domaine en élaborant des plans d'égalité au sein des différentes entités de l'organisation, dans le cadre de notre démarche visant l'équité de traitement et d'opportunités. Ces plans prévoient des mesures touchant divers aspects des relations de travail, tels que le recrutement, l'embauche, la promotion, la formation, la santé au travail, la rémunération ainsi que la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Ces mesures visent à prévenir les inégalités fondées sur le genre et à favoriser l'égalité des chances.

Pour cette mission, nous avons bénéficié de la collaboration des représentants du personnel, acteurs clés dans la définition des engagements et des objectifs communs qui figurent dans le Plan d'égalité.

Le protocole de lutte contre le harcèlement au travail — destiné à prévenir les situations de harcèlement moral, sexuel et fondé sur le sexe au sein de l'entreprise — fait partie intégrante du plan d'égalité ; il constitue un guide d'action face à ce type de situation et inclut la procédure de prévention et d'intervention.

Il convient de souligner le travail accompli par les groupes de travail qui se réunissent périodiquement dans les différents centres. Ces groupes élaborent des propositions d'actions à mener dans chaque centre, dans le but de promouvoir des mesures contribuant à la visibilité du Plan d'égalité et à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes.

En tant qu'organisation, Finsa mise sur une culture fondée sur des valeurs partagées, développée autour des principes de respect mutuel et d'efficacité dans l'effort. À cet égard, il est essentiel de respecter la culture de chaque pays et de chaque communauté, tout en favorisant la diversité et l'égalité des chances pour tous. C'est pourquoi l'entreprise accorde une grande importance au maintien d'un environnement de respect mutuel, d'écoute et de dialogue permanent, en prêtant une attention particulière à la réalisation des objectifs en matière d'égalité des genres et à l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Conformément à la Loi générale sur les droits des personnes handicapées et leur inclusion sociale (LGD), l'organisation associe le recrutement de personnel en situation de handicap à l'adoption de mesures alternatives pour satisfaire aux exigences légales. Plus précisément, en Espagne, l'organisation a eu recours à des mesures alternatives en commandant divers biens et services auprès de centres spéciaux d'emploi pour un montant supérieur à un million d'euros ; ce montant équivaut au recrutement de plus de 50 personnes en situation de handicap, s'ajoutant aux 26 personnes embauchées directement.

Nous collaborons avec diverses entités et associations qui favorisent l'intégration de groupes particulièrement vulnérables.



L'entreprise collabore par ailleurs avec diverses entités et associations favorisant l'insertion professionnelle de groupes particulièrement vulnérables, et s'engage à éliminer tout obstacle entravant l'accès aux postes de travail et leur exercice dans des conditions d'égalité.

En ce qui concerne les autres pays, dans la mesure où la notion de handicap n'est pas homogène et compte tenu des restrictions légales en vigueur dans certains pays interdisant aux employeurs d'accéder à ces informations, il n'existe pas de données extrapolables.

En 2025, 26 personnes en situation de handicap faisaient partie de l'équipe de Finsa en Espagne.

Personnes en situation de handicap

2025	26
2024	25

Nous mettons en œuvre des mesures de flexibilité favorisant la conciliation.

Déconnexion numérique

La réglementation en vigueur relative aux droits numériques nous impose de mettre en place des directives internes en matière de déconnexion, destinées à l'ensemble du personnel, y compris aux cadres dirigeants. Nous œuvrons pour nous conformer à cette loi, qui protège le droit à la déconnexion du travail numérique, notamment en situation de télétravail ou lors de l'utilisation d'outils technologiques en dehors des horaires de travail.

Nous reconnaissons que la numérisation et le travail hybride ont transformé nos modes de vie et de travail. Nous continuons à mettre en œuvre des mesures de flexibilité favorisant la conciliation et le respect des horaires de travail. Ces mesures sont gérées de manière personnalisée, en tenant compte des besoins de chaque individu et de chaque équipe.

Nous continuons à œuvrer pour promouvoir un usage équilibré de la technologie et la prévention de l'épuisement numérique.



Nous considérons que la clé pour aborder le travail quotidien, attirer et fidéliser les talents, ainsi que garantir la qualité de notre travail, réside dans la formation.

La formation, clé du développement des talents

Heures de formation	Femmes	Hommes
Dirigeantes et dirigeants	-	20 (112)
Directrices et directeurs, techniciennes et techniciens	2 507 (4 364)	5 706 (6 483)
Employés administratifs et commerciaux	786 (387)	575 (519)
Opérateurs et opératrices	3 032 (2.154)	16 519 (18 319)
Total	6 325 (6 905)	22 820 (25,433)

(X) Année 2024

Nous considérons que la clé pour aborder le travail quotidien, attirer et fidéliser les talents, ainsi que pour garantir la qualité de notre travail, réside dans la formation continue des collaborateurs.

L'accord de classification professionnelle de 2023, fruit du dialogue avec les représentants des travailleurs, instaure un système liant directement le développement des compétences à l'évolution de carrière, tout en facilitant la reconnaissance des qualifications au sein de groupes professionnels. En 2025, nous avons encouragé la polyvalence sur différents postes de travail et prévoyons de poursuivre cette démarche dans les années à venir, en s'appuyant sur un système structuré pour l'élaboration de contenus de formation et l'évaluation des acquis.

L'investissement dans la formation continue est l'un des piliers de notre développement professionnel et un facteur de différenciation pour Finsa. La formation est planifiée et mise en œuvre en fonction des besoins actuels et futurs de l'entreprise, couvrant cinq domaines principaux : la prévention des risques professionnels, la mise à jour des compétences techniques, les compétences relationnelles, l'informatique et les langues.

En 2025, le nombre total d'heures de formation s'élève à 29.145 (contre 32.338 en 2024), couvrant des domaines tels que la prévention (voir page 39), la protection des données, la conformité et la sensibilisation à l'égalité. Par ailleurs, nous avons repris les formations en présentiel sur le lieu de travail, qui avaient été suspendues pendant la pandémie, tout en conservant les modalités en ligne lorsqu'elles sont appropriées.

Mesures visant à promouvoir l'emploi

Finsa reste attachée à la stabilité de l'emploi, en privilégiant les contrats à durée indéterminée et le développement interne de ses collaborateurs. Afin de favoriser l'insertion professionnelle des étudiants et d'attirer les talents, nous collaborons activement avec des universités et des centres de formation professionnelle dans les différents pays où nous sommes présents. Nous participons à des rencontres avec d'autres organisations et les pouvoirs publics, en promouvant la formation professionnelle en alternance ainsi que la formation universitaire.

Nous continuons à promouvoir la formation professionnelle Dual.

Notre collaboration s'étend également à la formation du corps enseignant, et nous ouvrons nos portes aux futures générations de professionnels. À ce titre, nous collaborons avec des cursus de formation tels que celui de technicien en transformation du bois à Saint-Jacques-de-Compostelle. Nous entretenons des liens étroits avec des centres de formation en Galice et dans le reste de la péninsule, en accueillant des enseignants et des étudiants dans nos installations.

En 2025, nous avons accueilli 96 étudiants dans le cadre de divers programmes de formation, notamment la formation professionnelle (FP), la formation en alternance, les bourses universitaires et les projets de fin d'études. Nous poursuivons le développement de la formation en alternance dans nos usines grâce à des séjours d'enseignants, à la dispense de modules de formation, à notre participation auprès des établissements d'enseignement et à la certification des compétences professionnelles.

En 2025, nous avons collaboré au programme InnovaTech FP, promu par le Département de l'Éducation pour encourager les projets technologiques des élèves et favoriser le transfert de connaissances vers les entreprises.

Nous collaborons également aux masters en Logistique et en Industrie 4.0 de l'Université de Vigo en tant qu'entreprise démonstratrice, ainsi qu'au master IoT (Internet des objets) et à la licence en IA de l'USC.

Nous poursuivons la collaboration initiée durant l'année universitaire 2014-2015, date à laquelle a été signé le premier accord avec le Département de l'Éducation de la Xunta de Galicia pour la mise en œuvre d'un projet de formation professionnelle en alternance (FP Dual) portant sur le cycle supérieur

de mécatronique industrielle au sein du CIFP Politécnico de Santiago. Finsa continue d'étendre cette collaboration à d'autres régions et à d'autres spécialités, telles que la robotique industrielle, les systèmes de régulation (électronique), le laboratoire et les systèmes qualité, ainsi que la menuiserie et l'ameublement, entre autres.

Ce type de formation vise la qualification professionnelle des individus, selon un modèle d'alternance entre activité pratique en entreprise et activité de formation au sein de l'établissement d'enseignement. La formation professionnelle en alternance (FP Dual) intègre les trois piliers qui sous-tendent le processus de formation d'un professionnel : la formation au programme (spécifique au cursus), les stages en entreprise et la formation complémentaire (spécifique aux processus de production de l'entreprise).

Par ailleurs, ce modèle de formation offre à Finsa l'opportunité de participer à la formation professionnelle des jeunes en élaborant des contenus pédagogiques adaptés aux besoins de l'entreprise, favorisant ainsi une adaptation rapide au marché du travail. Nous contribuons à leur fournir une base solide et une expérience enrichissant leur employabilité, tout en facilitant leur insertion dans le monde du travail.

En 2025, des élèves de formation professionnelle étaient présents dans les usines de Galice, répartis entre ceux qui suivaient le cursus en alternance (FP Dual) du cycle supérieur de mécatronique (première et deuxième années) et ceux qui effectuaient la formation en milieu professionnel (FCT), un module suivi par les élèves à la fin de leurs études de formation professionnelle. Dans les usines d'Aragon, le cursus en alternance du cycle supérieur d'automatisation et de robotique industrielle ainsi que les stages en entreprise (FCT) ont été mis en œuvre.



Nous entretenons une dynamique de travail cohérente qui garantit que la prévention ne soit pas une tâche isolée, mais une priorité intégrée à l'ensemble du processus de production.

Prévention : Piliers et axes stratégiques

Chez Finsa, nous entretenons une dynamique de travail cohérente qui garantit que la prévention ne soit pas une tâche isolée, mais une priorité intégrée à l'ensemble du processus de production.

Nos principaux axes d'intervention étant :

1. L'humain avant tout : ce sont nos piliers ; nous travaillons pour profiter de notre vie et de nos passions.
2. Avant tout, la sécurité : la prévention est le toit qui nous protège et la priorité de toute action.
3. Culture de la sécurité : le socle qui nous soutient. Nous ne concevons pas d'autre façon de travailler.

4. Nous incarnons la sécurité : notre exemple est une fenêtre ouverte sur les autres ; nous veillons sur chacun.

5. Avec vous, nous progressons : le partage des connaissances est la clé de l'amélioration continue.

Cette culture se déploie à travers des axes de travail communs incluant l'engagement visible, la planification par objectifs, l'enquête approfondie sur les accidents, les audits et la formation continue.

En 2025, 140 accidents avec arrêt de travail ont été enregistrés (contre 134 en 2024) dans nos trois principaux pays d'activité, ainsi qu'un cas de maladie professionnelle.

Indicateurs d'accidents (GRI 403-9)	Espagne		Portugal		France	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Accidents avec arrêt de travail	18 (26)	104 (94)	1 (1)	14 (10)	0 (0)	3 (3)
Taux d'incidence	2,92 (4,52)	4,61 (4,19)	1,72 (1,72)	4,28 (3,19)	0 (0)	5,56 (3,70)
Indice de gravité	1,28 (0,91)	1,20 (1,48)	0,08 (0,11)	0,42 (0,73)	0 (0)	0,79 (0,10)
Taux de fréquence	17,08 (25,92)	26,99 (24,04)	9,64 (8,29)	23,96 (15,36)	0 (0)	31,84 (34,98)

(X) Année 2024

* Taux d'incidence : nombre d'accidents avec arrêt / effectif moyen * 100 ; Indice de gravité : nombre de journées perdues / nombre total d'heures travaillées * 1 000 (les journées perdues correspondent aux jours de travail programmés) ; Taux de fréquence : nombre d'accidents / nombre total d'heures travaillées * 1 000 000

* Les données relatives aux délégations commerciales à l'étranger sont exclues du présent tableau.

Le comité de sécurité et de santé est notre instance paritaire de participation qui garantit la consultation régulière et périodique sur les mesures de prévention.

Organisation et ressources

L'activité de prévention est coordonnée de manière transversale grâce à notre structure technique et humaine :

- **Service de prévention interentreprises (SPM)** : Créé en 2001, il compte 20 spécialistes de haut niveau en sécurité industrielle, hygiène, ergonomie et psychosociologie.
- **Réseau de soutien** : Des personnes ayant une formation de base ou intermédiaire collaborent au sein de divers services, aux côtés du personnel de santé affecté à la surveillance et au contrôle de la santé.
- **Participation sociale** : Le Comité de sécurité et de santé est notre principale instance paritaire de participation ; il garantit une consultation régulière et périodique concernant les mesures de prévention. En Espagne, l'ensemble du personnel des cinq sites de Galice et du site de Cella bénéficie d'une représentation active par l'intermédiaire de ces comités. Les sites situés en France et au Portugal disposent d'instances représentatives constituées conformément aux cadres réglementaires en vigueur dans chaque pays.
- **Accords** : En 2008, les représentants du personnel et la direction de Finsa ont signé les accords de la Commission de sécurité et de santé, intégrés à la convention collective. Ces accords prévoient des mesures fondamentales en matière de prévention, telles que l'évaluation des risques, l'enquête sur les accidents, la planification de la prévention, la formation, la communication, etc. Ils encouragent également la participation des délégués à la prévention et de l'ensemble du personnel à ces activités préventives.

Activités sûres

Étant donné qu'il est impératif que les objectifs et les axes de travail de Finsa en matière de santé et de sécurité au travail soient partagés par tous, il est indispensable que les entreprises accédant aux différents sites de l'organisation respectent les mêmes normes de sécurité que celles appliquées par le personnel interne.

Il existe un programme de formation spécifique visant à garantir que l'ensemble du personnel connaisse les risques liés à nos installations ainsi que la marche à suivre en cas d'urgence. Des vidéos explicatives sont disponibles pour chaque site et des salles sont aménagées pour dispenser cette formation. L'accès au site sera autorisé une fois le test de connaissances validé.

Tout au long de 2025, outre cette formation d'accueil, plus de 22 651 heures (25 183 en 2024) de formation ont été dispensées sur différents thèmes liés à la sécurité et à la santé, parmi lesquels figurent les suivants :

- Risques et mesures de prévention lors de l'exécution de travaux en hauteur.
- Plan d'urgence. Formation pratique aux techniques de maîtrise et d'extinction d'incendies.
- Risques liés aux tâches impliquant la conduite de divers véhicules (chariots élévateurs, plates-formes élévatrices, chargeuses, etc.)
- Risque chimique lié à l'exposition aux produits utilisés à chaque poste de travail.
- Risques et mesures de prévention liés à l'exécution de travaux en zones ATEX.

Nous avons renouvelé la certification ISO 45001:2018 des sites de production qui en bénéficiaient déjà et nous poursuivons nos efforts pour l'étendre aux sites restants.

Innovation et amélioration continue

Finsa ne se contente pas de réagir, elle anticipe. Nous faisons évoluer nos systèmes de contrôle grâce à :

- **Nouveau modèle OCP** (Observation interne) : Après avoir achevé le cycle 2015-2022 axé sur les comportements, nous avons lancé un nouveau modèle qui intègre les comportements sûrs aux aspects techniques de la sécurité. Des audits internes croisés sont réalisés entre les sites pour garantir l'homogénéité.
- **Intelligence prédictive** : Un modèle pilote de prédiction des accidents a été validé. Le système utilise des données historiques de production et de sinistralité pour générer des alertes visuelles concernant les risques potentiels sur la ligne. Il est actuellement en phase d'intégration en vue de son passage définitif en production.
- **Sécurité avec les tiers** : Pour que cet objectif se concrétise, il doit être partagé par toutes les personnes participant à notre activité. Il est donc indispensable que les entreprises accédant à nos sites respectent les mêmes normes de sécurité que notre propre personnel.

Pour le garantir, nous disposons d'un programme de formation spécifique d'accès :

o Connaissance des risques : Tout le personnel externe doit connaître les risques liés aux installations ainsi que les plans d'urgence.

o Ressources pédagogiques : nous disposons de vidéos explicatives par centre et de salles aménagées pour la formation.

o Validation : L'accès au lieu de travail est autorisé après la réussite d'un test de connaissances.

Nous préservons notre excellence grâce aux normes internationales. En 2025, les sites de Teruel, Rábade, Bresfor et Foresa ont renouvelé leur certification ISO 45001:2018, un processus que nous continuerons d'étendre progressivement aux autres sites de production.





Fournisseurs, compagnons de route

Les fournisseurs constituent un maillon essentiel de la chaîne de valeur qui aboutit au service client. Finsa fait preuve de rigueur dans leur sélection et entretient avec nombre d'entre eux une relation stable fondée sur la confiance — tant au niveau humain que professionnel — afin de garantir un service de qualité, des prix adaptés et des produits d'excellence. Le professionnalisme et l'éthique dans les relations avec les fournisseurs sont, à ce titre, des impératifs auxquels l'entreprise attache une importance capitale, exigeant de ses partenaires le même niveau d'engagement qu'elle-même leur offre.

C'est pourquoi Finsa a commencé, au cours de l'exercice, à élaborer un modèle d'achats durables (MCS) fondé sur la norme ISO 20400, visant à garantir la sélection de fournisseurs homologués, leur évaluation et la mesure de leur performance, ainsi que le respect des normes définies par la politique d'achats de l'entreprise, laquelle a été actualisée.

Elle rejoint ainsi l'usine Foresa qui, en 2024, a achevé le processus d'audit des achats durables en suivant les directives de la norme UNE-ISO 20400 susmentionnée, dans le but d'intégrer la durabilité aux processus d'achat et à la gestion de la chaîne d'approvisionnement.

Critères de sélection

La sélection des fournisseurs s'effectue en tenant compte des mécanismes objectifs et impartiaux établis dans le MCS, lequel vise à garantir que les acquisitions de produits et services réalisées par le Groupe Finsa respectent des critères de durabilité environnementale, sociale et économique. Une recherche active de fournisseurs proposant une valeur différenciée — telle que l'innovation technologique et les améliorations techniques via des produits et services innovants adaptés à divers besoins et applications — est également menée.

Nous avons élaboré un modèle d'achats durables en suivant les lignes directrices de la norme UNE-ISO 20400.

Il existe un haut degré d'intégration entre les différents acteurs intervenant dans le processus d'achat (gestion de produit, R&D, équipe achats, maintenance, bureau d'études et production), ce qui permet d'effectuer des analyses, d'identifier les besoins et de développer les améliorations requises par le marché et le produit. Les mécanismes de définition des normes reposent sur la formation et la supervision de tous les départements concernés, telles que définies dans le MCS de Finsa.

Les exigences imposées aux fournisseurs sont conformes aux normes en vigueur dans les pays où le Groupe est présent en matière de contrats et de sous-traitance.

Les différentes législations constituent le cadre juridique régissant les relations entre entreprises. Finsa dispose des moyens humains et organisationnels nécessaires pour permettre à tout fournisseur s'estimant lésé dans ses droits de faire valoir ses arguments auprès de la direction de l'entreprise.

Il convient de souligner l'exigence absolue de l'entreprise d'éliminer tout traitement de faveur qui ne serait pas justifié par des qualités professionnelles avérées. De même, aucune entreprise ne tirera profit de la relation si elle tente de s'attirer les faveurs de la société par des moyens autres que strictement professionnels. Ainsi, le personnel de Finsa dispose d'instructions claires concernant les modalités de la relation avec les fournisseurs. En cas de manquement ou de pratiques inappropriées, les dispositions

disciplinaires seraient appliquées aux membres du personnel concernés et le fournisseur serait exclu des relations professionnelles avec le Groupe Finsa.

Service centralisé des achats

Concernant l'achat de matériaux pour les différents sites, le choix s'est porté sur un service centralisé : la cellule achats se charge des achats techniques, tandis que l'équipe d'approvisionnement de la chaîne logistique gère l'achat des consommables de production. Ce modèle intègre la possibilité de recourir à une distribution locale via des fournisseurs offrant une compétitivité comparable à celle observée dans les pays ou régions où se déroulent les processus de production.

L'objectif de la mise en place d'accords commerciaux (accords-cadres) est de rechercher des partenaires ou des alliés et d'obtenir les meilleures conditions, tant pour l'achat de produits que pour les services à valeur ajoutée. À cette fin, la démarche favorise le développement d'opportunités de collaboration grâce à une formation technique et spécialisée destinée aux différents sites. Les conditions des accords d'achat sont définies en veillant à inclure les contacts fournisseurs pour chaque site, les tarifs et remises, le service après-vente, les garanties ainsi que la formation.



Responsabilité envers le consommateur.

Circularité et durabilité des produits

Produit garanti

Les produits commercialisés par Finsa disposent de fiches techniques détaillant leurs caractéristiques conformément à la réglementation européenne. Ces fiches sont accessibles dans la section « Ressources » du site Internet de l'entreprise.

Tous les produits de construction commercialisés par Finsa sont conformes au règlement (UE) n° 305/2011, qui établit des conditions harmonisées pour la commercialisation des produits de construction en Europe, et disposent de déclarations des performances CE reprenant leurs caractéristiques essentielles, conformément au règlement (UE) n° 574/2014. Ces déclarations des performances sont également disponibles dans la rubrique « Ressources » du site web de Finsa.

Conformément à ses axes d'intervention et à son engagement en faveur de la préservation et de la protection de l'environnement, Finsa a joué un rôle de pionnier en 2011 en devenant le premier fabricant de bois d'ingénierie de la péninsule ibérique à obtenir la Déclaration environnementale de Produit

(EPD - Environmental Product Declaration). L'EPD est un rapport public validé par un évaluateur externe, offrant une transparence totale sur l'impact environnemental d'un produit tout au long de son analyse du cycle de vie (ACV).

En 2025, le déploiement des Déclarations environnementales de Produit (EPD) s'est poursuivi pour les gammes SuperPan® et MDF, englobant de nouveaux sites de production. Finsa réaffirme sa volonté d'étendre cet éco-étiquetage à l'ensemble de ses produits manufacturés, renforçant ainsi l'évaluation et la transparence de l'impact environnemental de ses solutions.

Les sols stratifiés de Finsa sont certifiés par l'Écolabel européen (EEE), un label volontaire d'excellence environnementale. Cette distinction, qui place Finsa parmi les rares fabricants européens à la détenir, atteste de normes écologiques élevées tout au long du cycle de vie du produit et constitue un levier clé du développement de l'économie circulaire².

Finsa se prépare à assurer la conformité avec la réglementation qui entrera prochainement en vigueur : passeport numérique de produit, écoconception pour des produits durables et règlement sur les produits de construction.

Par ailleurs, Finsa déclare des produits sur la plateforme The Nordic Swan, l'écolabel officiel des pays nordiques qui, tout comme l'EEE, vise à réduire l'impact environnemental lié à la production et à la consommation.

En 2025, la solution FibraPan® BIO de Finsa a obtenu la certification OK biobased de TÜV Austria, atteignant le niveau maximal (5 étoiles). Cette certification garantit que le produit est d'origine 100 % biologique.

Dans le cadre de ses actions d'amélioration continue visant à maintenir et à développer une approche axée sur la durabilité lors de la conception, de la mise en œuvre et de la gestion de tous ses processus, Finsa a reconduit en 2025 le processus d'évaluation EcoVadis (notation ESG) portant sur ses pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.

Conformément à la directive (UE) 2024/825 relative à l'autonomisation des consommateurs pour la transition écologique grâce à une meilleure protection contre les pratiques déloyales et à une information plus transparente, Finsa maintient son engagement dans ce domaine. L'entreprise dispose d'une procédure de supervision — qui a été révisée et élargie — visant à garantir la rigueur et la véracité des informations communiquées.

Concernant les réglementations imminentes telles que le Règlement sur les produits de construction (RPC), le Règlement sur l'écoconception des produits durables (ESPR) et le Passeport numérique du Produit (DPP), Finsa mène les actions de mise en conformité nécessaires pour garantir un respect strict des exigences.





La réalisation de déclarations environnementales de Produit pour les gammes SuperPan® et MDF s'est poursuivie, incluant de nouveaux sites de production.



Pendant l'effort, la solution FibraPan BIO® de Finsa a obtenu la certification OK Biobased de TÜV Austria, attestant qu'il s'agit d'un produit 100 % d'origine biologique.

Certifications

Cradle to Cradle

Les démarches pour l'obtention de la certification C2C ont débuté en 2018. Il s'agit d'une certification multicritère garantissant qu'un produit est sûr et « circulaire », directement liée aux ODD. La certification a été étendue à de nouveaux produits, permettant une présence dans trois catégories : Bronze, Argent et Or. Le projet de recertification selon la version 4 de la norme a été lancé en 2025 et est actuellement en cours.

OK Biobased

En 2025, Finsa a obtenu pour sa solution bio FibraPan® BIO la certification TÜV Austria OK biobased au niveau le plus élevé possible (5 étoiles), garantissant qu'il s'agit d'un produit 100 % d'origine biologique.

Transparence des produits - DECLARE

Programme volontaire de divulgation visant à transformer l'industrie des matériaux de construction en favorisant des produits plus sains grâce à la transparence sur leurs ingrédients. Tous les matériaux portant le label Declare ont déclaré leurs ingrédients à hauteur de 99,9 %.

The Material Health Certificate

En s'appuyant sur la méthodologie rigoureuse d'évaluation de la santé de la norme Cradle to Cradle, les matériaux sont évalués afin de promouvoir des produits plus sains et plus sûrs.

Ecolabel

Label volontaire d'excellence environnementale créé par l'UE en 1992 pour les produits et services répondant à des normes écologiques élevées tout au long de leur cycle de vie. Actuellement, les sols stratifiés sont certifiés.

EcoVadis

Plateforme d'évaluation de la durabilité qui mesure la performance environnementale, sociale et éthique des entreprises. En tant qu'entreprise certifiée, Finsa utilise cet outil pour mesurer et améliorer son impact dans des domaines clés tels que l'environnement, les droits des travailleurs, l'éthique et les achats durables.

Certifications forestières

PEFC/FSC®

Le bois est un matériau durable et 100 % recyclable qui contribue à la lutte contre le changement climatique. Finsa achète du bois certifié, fait certifier ses propres domaines forestiers et aide ses fournisseurs à obtenir leur certification. Depuis 2004, le groupe Finsa a mis en place un système de certification de la chaîne de contrôle PEFC/FSC®, lui permettant de fournir des produits en bois certifié à ses clients.

Certification de la chaîne de contrôle PEFC (PEFC/14-35-00006).
Certification de la chaîne de contrôle FSC® (FSC-C041397).

¹<https://www.finsa.com/es/certificaciones>
<https://www.environdec.com/Detail/?Epd=7995>
<https://www.environdec.com/Detail/?Epd=7988>
<https://www.environdec.com/library/epd10735>
<https://www.environdec.com/library/epd6053>
²<http://ec.europa.eu/ecat/category/en/33/wood---cork--and-bamboo-b>
³ <http://materiales.gbce.es/tag/finsa/>



En 2025, le projet de recertification selon la version 4 de la norme Cradle to Cradle est lancé.

RBUE

En signe de transparence, Finsa certifie volontairement sa conformité au règlement (UE) n° 995/2010 relatif à l'origine légale du bois.

ISO 38200

Il s'agit d'une certification de portée mondiale conçue pour normaliser la traçabilité et la transmission d'informations tout au long de la chaîne d'approvisionnement du bois et de ses produits dérivés.

Pin de Galice

« Pin de Galicia » est une initiative portée par la filière forestière galicienne visant à garantir l'origine, la traçabilité et la qualité du bois de pin issu des forêts de Galice.

Vérification du contenu recyclé (ISO 38200/ISO 14021)

Finsa soumet à une vérification externe la teneur en matériaux recyclés de ses produits, en appliquant les normes de référence ISO 38200 et ISO 14021.

Certifications de construction durable

Les matériaux de Finsa sont conçus pour contribuer au respect des normes rigoureuses exigées par les principaux systèmes mondiaux de certification du bâtiment durable, tels que BREEAM, LEED, VERDE, WELL et LBC.

Plaintes et réclamations

Finsa met à la disposition de ses clients — industriels et distributeurs — un système de traitement et de résolution des dossiers de réclamation et/ou de demande d'information concernant l'ensemble de ses usines, qu'il s'agisse de la qualité des produits ou de défaillances au niveau du service et de la commercialisation.

Les dossiers de réclamation sont, quant à eux, utilisés pour détecter des problèmes potentiels, apporter des améliorations, adapter les produits aux caractéristiques spécifiques des processus de production du client, prévenir de futures réclamations, etc.

Au cours de l'exercice 2025, les dossiers traités ont représenté 0,23 % du total des ventes nettes.

Nous disposons de la certification ISCC (International Sustainability and Carbon Certification) pour différents sites et lignes de production.

Certifications dans le domaine de la chimie

Cradle to Cradle

Ce processus, initié chez Foresa en 2023, repose sur la méthodologie d'évaluation fondée sur la santé des matériaux et s'appuie sur la Standard de certification de Produit C2C. Dans le cadre de ce système de certification, il est vérifié que les matériaux utilisés dans le produit privilégient la protection de la santé humaine et de l'environnement, générant ainsi un impact positif sur la qualité des matériaux disponibles....pour une utilisation future et le cycle de vie.

En 2025, Foresa poursuit le développement de ses gammes de résines à très faible émission et d'adhésifs d'origine biologique, des produits essentiels pour permettre au secteur des dérivés du bois de prétendre aux certifications C2C propres aux articles fabriqués à partir de ces substances chimiques.

EcoVadis

En 2023, Foresa a réalisé pour la première fois le processus de notation basé sur le référentiel volontaire d'EcoVadis. Cet outil de performance, qui évalue l'organisation sous l'angle de divers aspects de la durabilité d'entreprise, aide à gérer les risques et la conformité en matière d'ESG.

En 2025, Foresa a concentré ses efforts sur l'amélioration de la gestion des achats, ce qui a conduit à une augmentation de la note finale et à l'obtention du niveau « Bronze » dans ce référentiel.

Écolabel Nordic Swan

Le label écologique Nordic Swan, lancé par le Conseil nordique des ministres en 1989, est l'écolabel officiel de durabilité pour les produits commercialisés dans les pays scandinaves. Ce système d'étiquetage repose sur une évaluation du cycle de vie visant à réduire l'impact environnemental des produits concernés et, par conséquent, à promouvoir des démarches de développement durable. Il s'agit par ailleurs d'une certification officielle indépendante.

Par conséquent, les critères sous-tendant les produits qui obtiennent ce label impliquent des exigences élevées à toutes les étapes de leur cycle de vie, ces critères devenant de plus en plus stricts.

Dans le cadre de ce dispositif, et depuis 2021, Foresa déclare les informations relatives à ses produits afin de permettre l'obtention du label écologique Nordic Swan pour les produits finaux dans lesquels ils sont intégrés.



Foresa a renouvelé sa certification Ecovadis avec la médaille de bronze.

ISCC PLUS / ISCC EU

La certification ISCC (International Sustainability and Carbon Certification) est un système volontaire qui s'applique à la bioéconomie et à l'économie circulaire pour divers produits (alimentation humaine et animale, produits chimiques, plastiques, emballages, textiles, biomasse) ainsi que pour des matières premières renouvelables et/ou circulaires. Ce système volontaire de certification de la durabilité implique la mise en place et la certification de chaînes d'approvisionnement durables et traçables pour des matières premières agricoles et forestières, des déchets, des énergies renouvelables, ainsi que pour des matériaux et combustibles issus de carbone recyclé.

Dans le cadre de ce système de certification des processus et des produits, la traçabilité et la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) sont garanties tout au long de la chaîne d'approvisionnement, à l'échelle internationale.

Foresa détient les certifications ISCC Plus et EU pour ses installations de stockage depuis 2020 ; ces certifications sont en cours d'extension

sur la période 2024-2025 à différents sites et lignes de production, afin d'intégrer des critères de traçabilité relatifs au carbone recyclé et aux matières premières renouvelables, ainsi que de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux produits finis fabriqués et commercialisés par Foresa.

Certification SNVS

Le terminal de Vilagarcía de Arousa est également certifié conformément aux normes requises par le SNVS (Système national de vérification de la durabilité), une réglementation spécifique applicable à la vérification de la durabilité des biocarburants et bioliquides, régie par le décret royal 235/2018.





Environnement et gestion durable

Le bois, une matière première vitale

Depuis ses débuts, Finsa est consciente de la responsabilité qu'implique l'utilisation du bois comme matière première pour transformer et développer des solutions destinées au marché. Cette responsabilité a, à son tour, suscité une prise de conscience accrue de l'un des défis majeurs du monde actuel : la réduction des émissions de CO₂ dans l'atmosphère, principale cause du réchauffement climatique. Comme chacun le sait, les arbres contribuent naturellement à cette réduction, puisqu'ils absorbent le CO₂ et le stockent dans leur bois produit aussi bien par l'industrie que par les habitudes de consommation quotidienne.

Partant de ce constat et consciente de l'importance de cette matière première renouvelable et polyvalente pour l'environnement, il convient de noter qu'à l'issue de leur première durée de vie, le bois et ses produits dérivés peuvent être réutilisés, recyclés ou servir de source d'énergie neutre en carbone. Cela signifie qu'ils n'émettent pas davantage de CO₂ que ce qu'ils ont absorbé tout au long de leur cycle de vie.

Les données sont cruciales dans ce secteur : chaque m³ de bois utilisé pour remplacer un autre matériau peut permettre d'économiser un total de deux tonnes de CO₂. Les produits en bois jouent donc un rôle important dans l'amélioration de l'efficacité des forêts. Et ce, à deux égards : d'une part, en prolongeant la période durant laquelle le CO₂ il est stocké avant d'être relâché dans l'atmosphère ; et, d'autre part, en favorisant leur croissance et leur renouvellement.

L'utilisation de bois d'ingénierie est un autre moyen d'étendre l'usage du bois naturel et sa capacité de stockage du CO₂. L'utilisation de produits issus de l'exploitation forestière et de bois recyclé dans la fabrication de bois d'ingénierie contribue à prolonger la capacité de stockage du CO₂ une moyenne de 30 ans.

En 2025, Finsa a fabriqué 2,2 millions de m³ (2,1 millions de m³ en 2024) de bois d'ingénierie, ce qui équivaut à un retrait de 1,5 million de tonnes de CO₂eq. Calcul basé sur les EPD mises à jour en 2024 (EPD-IES-0000272:004 (SP-00272), EPD-IES-0000273:003 (SP-00273)).

Finsa dispose d'un système de gestion environnementale conforme aux exigences établies dans la norme de référence. UNE-EN ISO 14001.

La gestion environnementale, une ressource indispensable

Finsa dispose de son propre système de gestion environnementale, conforme aux exigences établies par la norme de référence internationale UNE-EN ISO 14001:2015, qui régit les systèmes de gestion environnementale.

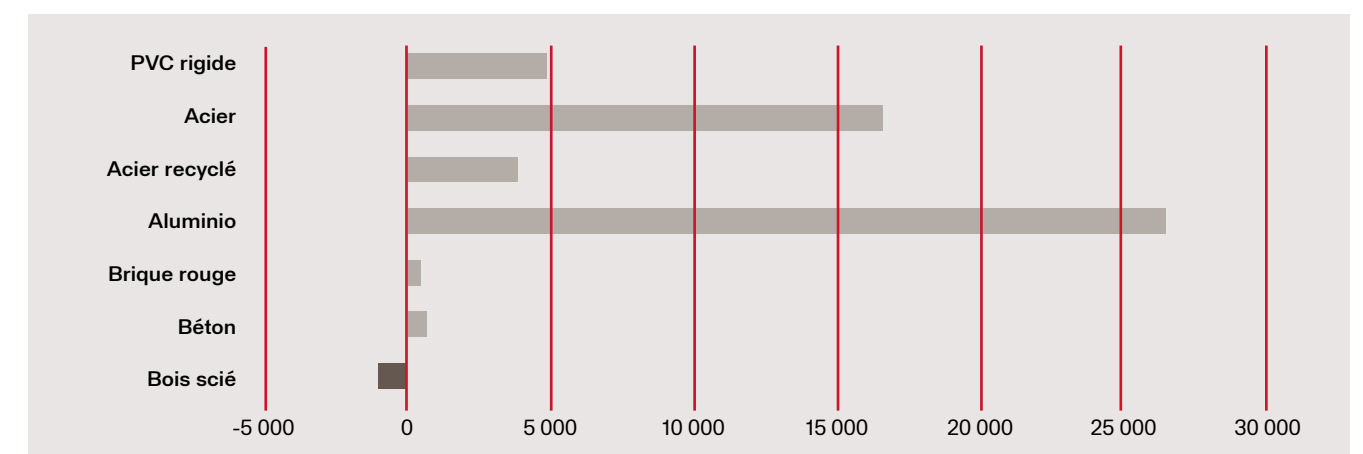
L'équipe de direction définit et développe sa politique, entendue comme l'ensemble des orientations et des objectifs généraux guidant les actions de l'entreprise en matière de protection de l'environnement. À cette fin, elle prend une série d'engagements fondés sur le respect des exigences légales environnementales, la prévention et le contrôle de la pollution par la mise en œuvre des meilleures techniques disponibles,

la prévention des risques environnementaux, la formation et la sensibilisation de tous les membres de l'organisation ainsi que, naturellement, la mise en place de canaux de communication avec les parties prenantes.

La conception de ce système de gestion établit donc un cadre de base. Sur cette base, chaque installation détermine ses aspects environnementaux significatifs et élabore son plan de gestion environnementale annuel, en tenant compte de sa propre réalité, de son environnement physique et des parties prenantes locales.

Émissions nettes de CO₂

Kg CO₂/m²



Au cours de l'exercice, l'organisation a renforcé sa stratégie de résilience face aux effets du changement climatique.

Gestion des risques

Finsa interagit avec la société afin d'identifier les communautés et les organisations affectées — ou susceptibles d'être perçues comme telles — par son activité. Chaque site poursuit l'identification de ses parties prenantes, évalue leur pertinence et détermine leurs besoins et attentes concernant la performance environnementale de l'entreprise. Une fois identifiés, les risques et opportunités sont intégrés au plan annuel de gestion environnementale.

En reprenant l'analyse des risques climatiques et des opportunités réalisée en 2023, il convient de rappeler que, selon le cadre de référence de la TCFD (Task Force on Climate-Related Financial Disclosures), aucun risque physique ou de transition n'a été classé comme critique, les risques les plus significatifs présentant un niveau faible ou modéré. L'analyse a porté aussi bien sur les installations physiques que sur les services et la chaîne de valeur associés aux activités du bois, de la chimie et de l'énergie.

L'analyse des risques physiques et de transition a été réalisée en examinant la probabilité d'occurrence des dangers identifiés selon différents scénarios climatiques, ainsi que l'exposition et la vulnérabilité des différentes installations, des plantations et des différents secteurs d'activité.

En ce qui concerne les risques physiques analysés, les plus notables pour les activités liées à la transformation du bois sont l'augmentation de la fréquence des incendies et la prolifération de nuisibles affectant directement la production des plantations, avec un risque final respectivement moyen et faible.

En ce qui concerne l'évolution sanitaire des peuplements forestiers, et notamment la présence accrue du nématode (Pin Maritime) et des maladies à bandes (Pino Radiata), la stratégie repose sur l'étude et le développement génétique d'espèces résistantes.

Au cours de l'année 2025, l'organisation a renforcé sa stratégie de résilience face aux effets du changement climatique, en privilégiant la gestion des maladies fongiques émergentes (bande brune et bande rouge) qui affectent les peuplements de conifères en Galice, ainsi que l'atténuation du risque d'incendies de forêt. Ces actions, visant à garantir la durabilité de la ressource forestière, s'articulent autour des axes stratégiques suivants :

- Diversification génétique et adaptation : Les essais de plantation impliquant Pinus Taeda et diverses provenances de Pinus Pinaster se sont poursuivis. L'objectif est d'évaluer leur résistance comparative et leur viabilité par rapport à Pinus Radiata dans des scénarios de pression phytopathologique accrue.
- Coopération internationale et institutionnelle : L'importation de matériel génétique (germoplasme) de Pinus Taeda à haute valeur génétique en provenance de l'INIA Tacuarembó (Uruguay) a été organisée afin de le tester pour sa résilience accrue face aux maladies foliaires à bandes. Par ailleurs, une collaboration technique étroite est maintenue avec le Centre de recherche forestière de Lourizán pour l'échange de connaissances et la validation des résultats.

La priorité a été donnée à la gestion des maladies fongiques émergentes affectant les peuplements de conifères en Galice, ainsi qu'à l'atténuation du risque d'incendies de forêt.

- Suivi de précision et surveillance phytopathologique : En collaboration avec le CIF de Lourizán, un réseau de pièges à spores a été mis en place dans des forêts gérées par Finsa. Cette infrastructure contribuera à la modélisation du cycle biologique des agents pathogènes foliaires, facilitant ainsi la transition vers une gestion forestière prédictive fondée sur les données.
- Gestion préventive : En tant que pilier fondamental de la lutte contre les risques d'incendie, des travaux de prévention ont été réalisés, notamment la maîtrise de la biomasse (débroussaillage) ainsi que l'aménagement de pistes et de zones coupe-feu.

Les principales grandeurs découlant des mesures d'atténuation et d'adaptation sont détaillées ci-après :

Action de résilience	Indicateur d'activité	Volume réalisé
Adaptation des espèces	Essais avec des conifères alternatifs	35 hectares
Surveillance phytopathologique	Réseau de pièges pour la capture de spores	9 unités
Lutte contre les incendies	Gestion de la biomasse par débroussaillage préventif	1 109 hectares
Infrastructure de protection	Aménagement de pistes forestières et de pare-feux	69,50 hectares

Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF), qui concerne certaines matières premières, a été identifié comme l'un des risques de transition dans le cadre de l'analyse des risques climatiques.

Pour le secteur chimique, les risques les plus notables sont ceux qui affectent le processus de production et le transport des matières premières essentielles. Il s'agit, d'une part, des périodes de sécheresse et de la pénurie d'eau liées à la baisse des précipitations et, d'autre part, des tempêtes en mer.

Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) affectera les matières premières utilisées dans la fabrication d'engrais, d'acier, de ciment, d'hydrogène et d'énergie, entre autres. Il s'agit des risques de transition qui se sont révélés les plus significatifs, bien qu'il convienne de rester attentif aux évolutions législatives attendues ainsi qu'à leurs impacts.

En raison des nouvelles règles définies pour le système d'échange de quotas d'émission (SEQUE), nous anticipons une réduction des allocations gratuites de quotas de carbone pour la période 2026-2030. À cet égard, au moment de la rédaction du présent document, les allocations pour l'exercice n'ont pas encore été publiées et nous ne sommes pas en mesure de quantifier le solde allocations-émissions, dont nous continuons toutefois à prévoir qu'il sera positif.

Par ailleurs, il existe un certain nombre d'opportunités liées au changement climatique que le Groupe Finsa a également analysées. L'objectif est de pouvoir tirer parti des plus réalisables et de se positionner adéquatement face à la perturbation majeure que représente le changement climatique. Pour chaque opportunité, le niveau de faisabilité (technique et économique) ainsi que le stade de développement actuel ont été évalués. Les opportunités les plus notables sont les suivantes :

- Augmentation de la demande de bois certifié et de produits en bois fabriqués à partir de matériaux durables.
- Le bois de proximité comme base de la bioéconomie et du maintien de la population dans les zones rurales.
- Économie circulaire, notamment en ce qui concerne l'augmentation de l'utilisation de déchets de bois comme matière première.
- Amélioration de l'efficacité des processus de production et recours accru aux énergies renouvelables, en tirant parti de conditions de financement favorables pour augmenter la capacité des installations de production et d'autoconsommation.
- Valorisation de résines et nouvelles technologies fondées sur des sources de carbone renouvelables issues de divers déchets contenant du carbone biogénique, pour la fabrication de résines ou d'autres produits chimiques présentant une empreinte carbone réduite.

L'économie circulaire et le bois de proximité comme fondements de la bioéconomie sont deux des opportunités identifiées dans l'analyse.

Nous constatons donc que la disponibilité de la ressource en bois, la gestion de l'eau et l'indépendance des processus de production vis-à-vis des combustibles fossiles demeurent les trois grands enjeux sur lesquels l'Organisation doit concentrer ses ressources disponibles.

Outre les risques climatiques, il existe d'autres risques environnementaux, tels que la pollution lumineuse ou le bruit émis vers l'extérieur, qui n'ont pas été jugés pertinents dans le cadre de ce rapport. Dans le premier cas, les autorisations environnementales des installations ne prévoient aucune condition particulière à cet égard. Dans le second, les contrôles externes effectués selon la périodicité stipulée dans ces mêmes autorisations ne révèlent aucun non-respect des normes relatives aux émissions sonores aux limites des installations.

Le travail effectué en forêt et les services que nous proposons évoluent constamment ; c'est pourquoi nous avons créé une nouvelle marque, Veta , qui permettra de mettre en lumière notre engagement envers le territoire.

Utilisation durable des ressources

Les aspects environnementaux susceptibles d’être pertinents pour l'activité de Finsa sont quantifiés sur chaque site au moyen d'indicateurs permettant d'en suivre la performance.

Matières premières

Finsa continue d'utiliser du bois issu d'exploitations forestières gérées de manière appropriée, ainsi que de demander — et de gérer — la documentation attestant l'origine de chacun de ses achats.

Depuis fin 2023, Finsa travaille à l'adaptation de ses processus d'achat, de traçabilité et de commercialisation au nouveau Règlement (UE) 2023/1115 du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 2023 relatif à la mise à disposition sur le marché de l'Union et à l'exportation depuis l'Union de certaines matières premières et de certains produits associés à la déforestation et à la dégradation des forêts. À cet égard, il convient de souligner que le Conseil de l'Union européenne a décidé, le 18 décembre 2024, de reporter l'entrée en vigueur du règlement.

À ce titre, le respect des exigences liées au Règlement (UE) n° 995/2010 du Parlement européen et du Conseil, établissant les obligations des opérateurs qui commercialisent du bois et des produits dérivés, demeure en vigueur. Par ailleurs, l'entreprise a fait certifier par un organisme externe, sur une base volontaire, son système de diligence raisonnée conformément au règlement susmentionné, en guise de garantie et d'indicateur de transparence.

Le Groupe satisfait également aux exigences PEFC (Program for Endorsement of Certification Systems) et FSC® (Forest Stewardship Council), tant pour la gestion de ses propres exploitations forestières que pour la chaîne de contrôle du bois certifié utilisé dans ses usines.

Conformément aux catégories de bois contrôlé établies par le FSC®, Finsa évite toute source de bois controversée et augmente progressivement les volumes d'achat de bois certifié FSC®/PEFC, dans la mesure de sa disponibilité sur le marché.

Le travail que nous accomplissons en forêt et les services que nous proposons évoluent en permanence. Pour relever ce défi, nous avons créé une nouvelle marque, Veta , qui nous permettra de mettre en lumière notre engagement envers la communauté. Ainsi, Finsa conclut des accords avec des communautés forestières pour soutenir et développer conjointement des plantations visant essentiellement la restauration, l'amélioration sylvicole et la revalorisation des forêts de conifères. En harmonie avec l'environnement, nous répondons aux besoins des particuliers et des communautés en apportant des conseils sur mesure ainsi qu'un contrôle et un suivi détaillés à chaque étape du processus.

Par ailleurs, notre politique d'achat de matières premières à l'échelle locale privilégie les petits producteurs de proximité. En 2025, nous avons maintenu à environ 70 % la part du bois provenant d'un rayon d'approvisionnement inférieur à 150

En 2025, 587.119 Ton de bois recyclé ont été réutilisées comme matière première.

km, et près de 3,3 millions de m³ ont été mobilisés de bois (3,2 millions de m³ en 2024), provenant en grande partie de petits fournisseurs locaux, notamment des scieries, des négociants en bois sur pied, des propriétaires privés et des récupérateurs de déchets de bois.

Dans le cadre de notre engagement résolu en faveur de l'économie circulaire, nous gérons et recyclons du bois pour fabriquer de nouveaux matériaux dans nos usines, tout en menant des activités de recherche et développement sur de nouvelles technologies de recyclage. Cela nous permet de remplacer l'utilisation de bois vierge par des déchets issus de produits en bois en fin de vie, prolongeant ainsi leur cycle de vie. Pour dynamiser cette activité, nous avons créé une marque propre,

Evolta, sous laquelle seront assurés les services de récupération et de recyclage du bois.

En termes de ressources propres, nous disposons de trois plateformes de regroupement pour la valorisation du bois : l'une à Ovar (Portugal), une autre à Morcenx (France) et une troisième à Chinchilla de Montearagón (Albacete). Par ailleurs, nous possédons 750 conteneurs de collecte et nous développons continuellement notre collaboration avec le réseau des gestionnaires intermédiaires de déchets.

En conséquence, 587.119 tonnes de matériaux recyclés ont été réutilisées en 2025 en tant que matière première (549.059 tonnes en 2024), ce qui représente une augmentation d'environ 38.000 tonnes par rapport à 2024 (+7 %) ; voir GRI 306.

Matières premières

(GRI 301)

	2024	2025
Bois	3 197 074 Ton	3 265 085 Ton
Bois provenant de sources sûres	100 %	100 %
Certifiée PEFC¹	44,23 %	47,49 %
Certifiée FSC²	14,70 %	14,10 %
Résines	262 388 Ton	270 395 Ton
Méthanol (fabrication de résines)	166 430 Ton	155 654 Ton
¹Certificat de groupe global (multisite). Le pourcentage de surface forestière certifiée PEFC en Espagne en 2025 est de 15,43 % (34,56 % en Galice et 10,46 % en Aragon).		
²PEFC est le système de certification forestière le plus répandu au monde. L'objectif de PEFC est de garantir que les forêts du monde entier soient gérés de manière responsable et que leurs multiples fonctions soient protégées pour les générations présentes et futures. Pour ce faire, elle s'appuie sur la collaboration de propriétaires et d'entreprises du secteur forestier qui, en optant pour la certification de leurs forêts et industries, garantissent la durabilité du secteur ». (Source : https://www.pefc.es/pefc.html).		
²Certificat de groupe global (multisite), pourcentage moyen. Pourcentage de la surface certifiée FSC en Espagne par rapport à la surface forestière boisée en 2025 : 4,7 %.		
*Le FSC facilite l'élaboration de normes, garantit le suivi des projets forestiers et protège la marque déposée FSC pour que les consommateurs puissent opter pour des produits issus de forêts bien gérées ». (Source : https://es.fsc.org/es-es/a-propos-de-fsc).		

Nous avons consolidé les systèmes de management de l'énergie fondés sur la norme UNE-EN ISO 50001:2018.

En matière d'investissements industriels, nous poursuivons la stratégie visant à accroître la capacité d'utilisation des déchets de bois dans les usines de panneau de particules. À Cella, il convient de souligner les investissements liés à l'amélioration de la séparation des métaux, tandis qu'à Santiago, nous avons augmenté la capacité de stockage ainsi que les capacités de criblage des matériaux. Concernant la fabrication de MDF, nous avons lancé avec succès en 2025 l'application de la technologie d'explosion à la vapeur (« steam explosion ») sur le site de Fibranor, ce qui nous permet d'ores et déjà d'incorporer des déchets de bois dans la production de panneaux MDF.

Énergie

Lors de la transformation du bois pour la fabrication de panneaux , il est nécessaire d'éliminer la quasi-totalité de l'humidité naturellement présente dans le matériau. À cette fin, les particules ou les fibres de bois sont soumises à un processus de séchage au cours duquel le matériau entre en contact direct avec des gaz chauds produits par des chaudières et des installations de cogénération. Dans notre cas, cette énergie thermique provient déjà à 93 % de l'utilisation de biomasse résiduelle (ce qui équivaut à éviter l'émission dans l'atmosphère de 476 448 tonnes équivalent CO₂ si cette énergie thermique primaire avait été produite à partir de la combustion de gaz naturel).

Le tableau suivant montre comment nous avons renforcé notre mix d'énergies renouvelables,

grâce notamment à divers investissements dans la récupération d'énergie fatale et à l'exploitation, sur toute l'année 2025, d'une seconde grille dans la chaudière biomasse principale du site de San Cibrao das Viñas. Dans cette même usine, nous avons mis en service le premier sécheur à tapis pour la biomasse, ce qui garantit la stabilité du taux d'humidité du combustible à l'entrée de la chaudière. Résultat : alors que la production de panneaux a augmenté de plus de 3 %, la consommation absolue d'énergie thermique des installations de combustion n'a progressé que de 0,3 % par rapport à 2024.

La consommation d'énergie thermique des usines chimiques est peu significative, car leur conception permet de valoriser l'enthalpie générée par les procédés chimiques.

La consommation d'énergie électrique intervient tout au long des processus de production, avec des intensités variables selon le type de panneau fabriqué. Il s'agit essentiellement du déchiquetage et du broyage du bois, du défibrage des copeaux, ainsi que du ponçage et de la découpe du produit fini.

Le tableau montre que l'augmentation de la consommation en GWh par rapport à l'année 2024 est de 2 %, contre une hausse plus importante de la production, comme l'indiquait la section consacrée à l'énergie thermique.

Nous investissons dans des projets visant à améliorer l'efficacité énergétique.

Nous soulignons la consolidation des systèmes de gestion de l'énergie fondés sur la norme UNE-EN ISO 50001:2018. En 2025, la certification de Bresfor vient s'ajouter à celles des usines de Cella, Lusofinsa, Ourense, Padrón, Santiago et Rábade, tandis que les installations de Foresa Caldas sont en phase finale de certification.

En matière d'investissements, nous avons mis en œuvre des améliorations couvrant un large éventail d'interventions. Citons notamment la régulation thermique des lignes d'imprégnation, la gestion de l'air comprimé, l'installation de variateurs sur les systèmes d'aspiration à haut débit, le remplacement de moteurs par des modèles à consommation spécifique réduite, l'éclairage LED ainsi que d'autres mesures de même nature.

Gestion de l'énergie¹

(GRI 302)

	2024	2025
Consommations d'énergie thermique dans les installations de combustion²	9 145 TJ	9 175 TJ
D'origine biogénique (biomasse)	89 %	93 %
D'origine fossile	11 %	7 %
Consommation d'énergie des véhicules automobiles³	98 TJ	101 TJ
Consommations d'énergie électrique	618,78 GWh	631,35 GWh
Énergie électrique injectée dans le réseau par les centrales de cogénération	67,10 GWh	38,38 GWh

¹Périmètre : toutes les usines appartenant au groupe, y compris les installations de cogénération.

²Source : Facteurs de calcul utilisés pour la vérification des émissions de gaz à effet de serre, conformément à la décision de la Commission du 18 juillet 2007 établissant des lignes directrices pour la surveillance et la déclaration des émissions de gaz à effet de serre.

³Véhicules de circulation interne au sein des usines.

Nous mettons en œuvre des mesures pour améliorer et réduire la consommation d'eau dans nos processus de production.

Eau

Nous continuons de viser une utilisation optimale de cette ressource dans nos processus de production, étant donné que la consommation d'eau est indissociable de la fabrication de formol et de résines (s'agissant de produits à base aqueuse) et de la production de vapeur pour la fabrication de panneaux MDF ; dans le cas des panneaux agglomérés, elle est également liée à l'utilisation nécessaire d'eau pour saturer et refroidir le flux de gaz avant son entrée dans les filtres WESP, destinés au traitement des gaz émis lors du processus de séchage.

L'examen du tableau récapitulatif des consommations révèle une augmentation globale de 2 %, à comparer avec une hausse plus marquée de l'activité industrielle. Il convient de souligner les réductions significatives observées sur les sites de Bresfor et Lusofinsa, grâce à des mesures et des investissements visant à réutiliser les flux de rejet d'osmose et les condensats, ainsi qu'à l'installation de réservoirs pour réguler ces réutilisations. À l'inverse, la mise en service de la chaudière d'autoproduction d'électricité de Cella entraîne une augmentation de la consommation d'eau nécessaire à la production de vapeur et à l'entraînement de la turbine associée à cette installation.

Conscients de l'importance de l'eau pour nos processus et constatant l'évolution très positive de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, nous avons décidé, en tant qu'organisation, de franchir une nouvelle étape et de concentrer nos efforts sur la réduction de la consommation de cette ressource dans nos usines. À cette fin, nous élaborons actuellement un plan de réduction de la consommation d'eau pour la période 2026-2030.

Gestion de l'eau

(GRI 301)

	2024	2025
Issu du réseau municipal	519,555 m³	465 128 m³
Issu d'un captage souterrain ou superficiel	1 536 727 m³	1 631 888 m³

Les émissions directes de gaz à effet de serre (GES) ont été réduites de 28 % par rapport à celles vérifiées lors de l'exercice précédent.

Émissions

Les émissions directes de GES (scope 1) ont diminué de 28 % cette année par rapport à l'année dernière. La tendance déjà observée les années précédentes se confirme donc (donnée déclarée en 2018 : 429 849 tonnes de CO₂), avec une réduction notable de près de 17.000 Ton de CO₂ cette année dans le centre de San Cibrao das Viñas.

En ce qui concerne le champ d'application 2, nous observons également une réduction provisoire de 15 % par rapport aux émissions de 2024, l'augmentation de l'électricité renouvelable autoproduite et l'achat d'électricité d'origine renouvelable prenant une place croissante dans le mix de consommation électrique.

Il convient de rappeler qu'au moment de la rédaction de ce document, les facteurs d'émission des fournisseurs espagnols pour l'année 2025 n'ont pas encore été publiés ; par conséquent, le facteur de l'année 2024 est utilisé pour le calcul.

Concernant les émissions du scope 3, nous avons travaillé à finaliser leur calcul sur la base de l'année 2023. Les données sont provisoires et font actuellement l'objet d'une vérification par un tiers externe. Il est prévu de clore le processus et de calculer l'empreinte carbone pour 2024 et 2025 au cours de l'exercice suivant.

Changement climatique et émissions dans l'atmosphère

(GRI 305)

	Année de base	2024	2025
Émissions directes de GES ¹ (champ d'application 1)	429 849 Ton CO ₂ éq.	82 434 Ton CO ₂ éq.	60 544 Ton CO ₂ éq
Émissions indirectes de GES (scope 2)	213 686 Ton CO ₂ éq.	151 664 Ton CO ₂ éq.	129 578 Ton CO ₂ éq
Émissions directes de COV ²	4 336 Ton C	1 306 Ton C	1 310 Ton C
Émissions indirectes de GES ³ (champ d'application 3)	1 241 838 Ton CO ₂ éq.	Non disponible	Non disponible
¹ Source : Facteurs de calcul utilisés pour la vérification des émissions de gaz à effet de serre, conformément à la décision de la Commission du 18 juillet 2007 établissant des lignes directrices pour la surveillance et la déclaration des émissions de gaz à effet de serre. Sont inclus les véhicules à moteur utilisés au sein des usines ainsi que les véhicules propres et ceux en location pour les déplacements professionnels.			
² Source : Poro Registro européen E-PRTR et estimations fondées sur les mêmes facteurs d'émission.			
³ Ce tableau n'inclut pas les émissions découlant de la gestion du transport de marchandises assuré par des prestataires externes, laquelle est actuellement en cours de calcul.			

Nous avons poursuivi les travaux entamés lors de l'exercice précédent pour mesurer l'empreinte carbone de scope 3 dans toutes ses catégories.

En conclusion générale, il apparaît que, parmi les 15 catégories associées à ce périmètre, l'achat de matières premières constitue la principale source d'émissions (60 %), dont 50 % sont imputables aux seules matières premières chimiques. Les émissions liées à la transformation, par nos clients, des produits que nous fabriquons représentent également une part significative (20 %). Enfin, le transport des matières premières et des produits contribue à hauteur de 10 % aux émissions totales.

Pour clore le volet des émissions dans l'atmosphère, on constate que les émissions de COV (composés organiques volatils) déclarées évoluent parallèlement à l'augmentation de l'activité industrielle, ce qui témoigne de la stabilité du fonctionnement des systèmes de contrôle et de traitement en place.



Nous avons jeté les bases pour définir ce que sera notre plan de décarbonation, conformément à la législation en vigueur.

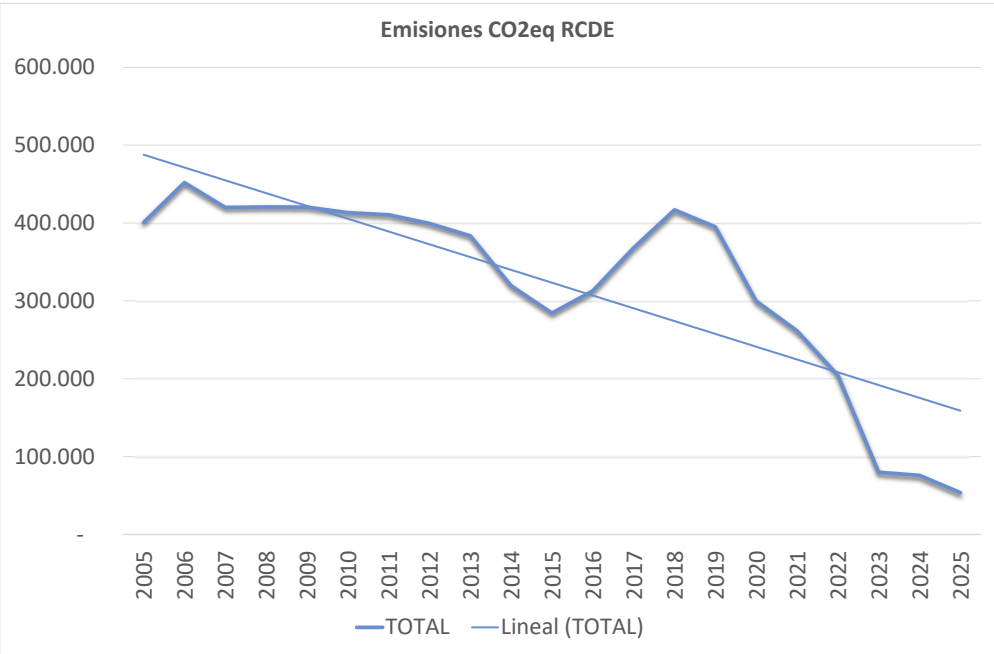
Plan de décarbonation (scopes 1 et 2)

Toutes les usines entrent dans le champ d'application du système d'échange de quotas d'émission (SEQUE), principal outil conçu par l'Union européenne pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'industrie et la production d'électricité. Comme nous le signalons depuis la première édition de l'EINF en 2018, ces émissions vérifiées représentent 90 % du total des émissions directes déclarées.

Dans notre cas, le système d'échange de quotas d'émission (SEQUE) a été lancé en 2005 uniquement avec les installations de cogénération, puis toutes les usines de panneau y ont été intégrées en 2006. C'est en 2013 que les usines chimiques sont également entrées dans le champ d'application du SEQUE.

Lors de l'élaboration de notre plan de décarbonation et de son alignement sur l'Accord de Paris, nous considérons que la première référence à prendre en compte est la directive (UE) 2023/959 du Parlement européen et du Conseil du 10 mai 2023 modifiant la directive 2003/87/CE, dont le considérant (39) dispose que « pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de l'Union pour 2030, il sera nécessaire de réduire de 62 % les émissions des secteurs couverts par le SEQUE de l'UE par rapport aux niveaux de 2005 ».

Lorsque nous reportons sur le graphique ci-dessous les émissions vérifiées au cours des 21 années d'application du SEQUE, nous constatons que nos efforts de réduction — particulièrement depuis 2018 — ont été constants ; par ailleurs, nous relevons qu'en 2025, nos émissions directes vérifiées dans le cadre du SEQUE se sont élevées à 53 601 tonnes de CO₂, soit une réduction de 87 % par rapport à l'année 2005.

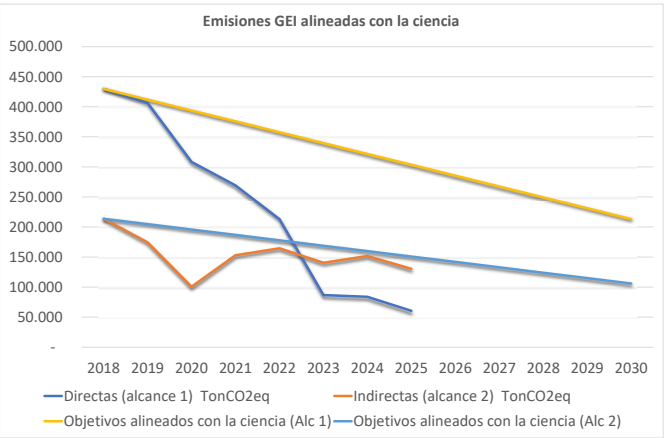


L'année 2018 a été retenue comme année de référence pour la fixation des objectifs de réduction des émissions des scopes 1 et 2, étant considérée comme la plus représentative et la plus cohérente en termes d'activité.

Alignement sur les objectifs fondés sur la science

En intégrant le périmètre 2 et en alignant notre plan de décarbonation sur des objectifs fondés sur la science, le scénario visant à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C pour les périmètres 1 et 2 établit une trajectoire de réduction des émissions cohérente avec la science du climat ; celle-ci implique une baisse annuelle moyenne de 4,2 % par rapport à l'année de référence jusqu'en 2030 (soit une réduction absolue de 50,4 %).

Nous avons retenu l'année 2018 comme année de référence pour fixer les objectifs de réduction des émissions des scopes 1 et 2, la considérant comme la plus complète, représentative et cohérente en termes d'activité, de données disponibles et de mise en œuvre progressive des actions et investissements liés à la réduction de nos émissions. Sur la base des données d'émissions vérifiées pour l'année 2025, nous constatons que nous avons déjà atteint une réduction de 70 % des émissions des scopes 1 et 2.



Conscients que, pour le périmètre 2, le facteur d'émission des fournisseurs d'électricité échappe à notre contrôle, cette tendance à la réduction des émissions doit être consolidée et projetée jusqu'à l'horizon 2040.

Les axes d'intervention définis nous permettront de progresser dans la mise en œuvre du plan prédéfini.

C'est pourquoi Finsa propose les axes stratégiques d'intervention suivants :

Périmètre 1

- Énergie thermique : Stabilisation des émissions autour de 75 000 tCO₂e/an, en limitant l'utilisation des combustibles fossiles à un rôle résiduel et de soutien.
- Poursuite du processus d'électrification du parc de chariots destinés au déplacement interne des matériaux et des produits (12 nouveaux chariots électriques en 2025).

Champ d'application 2

- Origine de l'électricité : atteindre 30 % de l'énergie électrique totale issue de sources renouvelables (contrats PPA renouvelables et/ou garanties d'origine).
- Autoconsommation : augmenter la puissance électrique installée de 70 MW supplémentaires d'ici 2030.

Champ d'application 3

Nous considérons que la définition d'objectifs quantitatifs constitue un exercice très complexe, en particulier lorsque la quantification des émissions des deux principales catégories repose sur des facteurs d'émission issus de bases de données plutôt que sur des données vérifiées provenant directement de nos fournisseurs. À cet égard, nous sommes conscients qu'un travail important de collaboration avec notre chaîne de valeur reste à accomplir afin d'obtenir des données plus proches de la réalité.

Quoi qu'il en soit, les axes de travail que nous

développons s'articulent autour des grands volets suivants :

- Progresser dans le développement de produits à empreinte carbone réduite, tels que les résines à faible teneur en carbone fossile ou les panneaux « Bio » , qui font déjà partie intégrante de notre portefeuille.
- Augmenter la proportion de bois recyclé dans les panneaux de particules et intégrer le recyclage dans les panneaux MDF de manière systématique.
- Encourager le recours aux mégacamions et au train en tant que modes de transport à plus faible empreinte carbone, et étudier les possibilités réelles offertes par des alternatives telles que le transport routier électrique et l'utilisation de gazole HVO par les entreprises de transport.
- Élaborer un plan de mobilité pour les employés et réduire ainsi les émissions liées aux déplacements domicile-travail.



Nous valorisons les déchets de bois générés dans nos usines en tant que matière première.

Déchets

En tant qu'élément indissociable des processus de production, les résidus internes issus de la transformation du bois sont réintroduits dans la fabrication des panneau . Ceux dont la réutilisation comme matière première n'est pas viable en raison de leurs caractéristiques physiques sont valorisés énergétiquement dans les chaudières de l'usine.

D'autres déchets, dont la nature est incompatible avec nos processus de production, doivent être traités hors de nos installations. 98 % d'entre eux sont valorisés, de sorte que seuls 2 % sont destinés à des opérations d'élimination. Quant à leur nature, seuls 2 % sont classés comme déchets dangereux.

Comme nous l'avions anticipé dans l'édition de l'année dernière, la mise en service des chaudières de Cella et d'Orember en 2025 a entraîné une augmentation du principal déchet non dangereux généré : les cendres de combustion. Il s'agit donc d'un effet collatéral lié à la réduction nécessaire de nos émissions de gaz à effet de serre relevant des scopes 1 et 2.

Dans le domaine de la chimie, il convient de noter que la position de l'Europe en matière de production de produits chimiques à partir de biomasse et de sous-produits se limite à quelques composés, alors même que la demande pour ces produits connaît l'une des croissances les plus rapides au monde. Les résidus lignocellulosiques constituent l'une des ressources les plus abondantes et ne concurrencent pas les produits destinés à la chaîne alimentaire. Foresa fabrique ces produits d'origine végétale à l'échelle industrielle et mène actuellement un projet de valorisation des résidus forestiers, visant à les utiliser comme matières premières pour la synthèse d'adhésifs et d'autres produits dérivés destinés à des secteurs tels que le bois, la construction, l'emballage, etc.

Déchets

(GRI 306)

	2024	2025
Déchets de bois valorisés en tant que matière première	549 059 Ton	587 119 Ton
Déchets générés lors des processus de production	105 000 Ton	107 814 Ton
% de valorisation par rapport au total	98 %	98 %
% dangereux vs total	2 %	2 %



Les produits en bois ont un rôle important dans le maintien des forêts.

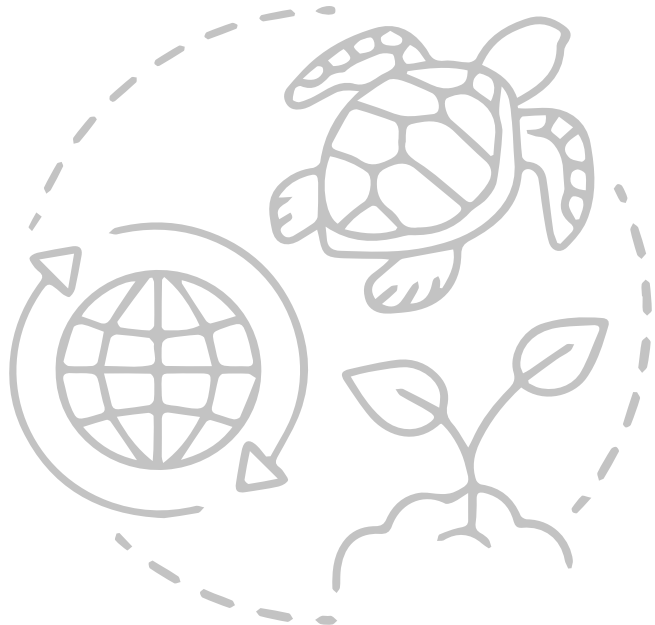
Protection de la biodiversité

Nous sommes conscients que la protection de la biodiversité constitue une attente tant de la société que de notre industrie — attente à laquelle nous répondons en optimisant l'exploitation forestière — et nous considérons donc qu'il est de notre devoir de respecter et de protéger notre principale matière première : le bois. Ainsi, dans le cadre de notre engagement en faveur d'un progrès respectueux de l'environnement, nous encourageons activement l'utilisation de bois issu de forêts certifiées FSC et PEFC, des labels garantissant une gestion forestière durable. Les coupes de bois sont soumises à autorisation et validées par des études préalables du massif forestier afin de garantir, dans chaque cas, la préservation de la biodiversité. De cette manière, non seulement nous favorisons activement l'utilisation de bois certifié, mais nous garantissons également une gestion forestière toujours plus durable et, par conséquent, un avenir meilleur pour l'ensemble du secteur.

Toutes les installations du groupe Finsa sont soumises au respect de la directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles, qui refond la directive 96/61/CE concernant la prévention et la réduction intégrées de la pollution (IPPC) ainsi que six directives sectorielles.

Ainsi, toutes les installations ont obtenu les autorisations environnementales intégrées correspondantes et, lorsque la réglementation en vigueur l'exigeait, ont également soumis aux organismes environnementaux compétents les études d'impact environnemental appropriées. Il convient de souligner qu'à aucun moment les autorités compétentes n'ont jugé nécessaire de prendre des mesures spécifiques de préservation ou de restauration de la biodiversité.

Les sites de production du Groupe sont situés en dehors des espaces naturels protégés, à l'exception de Finsa Padrón, dont l'activité a débuté en 1964. À proximité de ce site se trouvent des espaces naturels protégés, tels que la ZSC (Zone Spéciale de Conservation) « Sistema Fluvial Río Ulla-Deza » (territoire inclus dans le réseau Natura 2000). Le tableau suivant détaille certaines caractéristiques relatives à sa situation et à son statut de protection :



La propriété « A Panda da Dá » détient la certification des services écosystémiques pour la protection de la biodiversité, délivrée par le Forest Stewardship Council® (FSC-C118459).

Certification FSC® des services écosystémiques de conservation de la biodiversité.

Les services écosystémiques sont les avantages que les écosystèmes naturels procurent à la société. L'exploitation « A Panda da Dá » a obtenu la certification des services écosystémiques pour la protection de la biodiversité, délivrée par le Forest Stewardship Council® (FSC-C118459) et audité par SCS Global Services, un organisme de référence internationale.

Cette reconnaissance met en lumière le travail de gestion forestière durable mené sur le domaine, garantissant l'équilibre entre l'exploitation des ressources naturelles et la conservation des habitats indigènes. Depuis son acquisition en 1989, un modèle de gestion forestière a été développé à « A Panda da Dá », fondé sur le reboisement en pin de Monterey (Pinus Radiata), une essence choisie pour son adaptabilité et son importance industrielle en Galice. Parallèlement, la conservation des peuplements indigènes de feuillus et la régénération naturelle des forêts riveraines ont été assurées, garantissant ainsi l'équilibre entre l'exploitation forestière et la préservation des habitats naturels. Ces dernières années, des initiatives à vocation sociale et de vulgarisation ont également été mises en œuvre sur le domaine ; elles encouragent des activités culturelles et éducatives visant à favoriser la participation de la communauté locale et à faire connaître la valeur de l'écosystème rural. La certification des services écosystémiques s'inscrit dans les axes d'action prévus pour approfondir la préservation et la valorisation de « A Panda da Dá » en tant qu'espace dédié à la gestion forestière durable, à la recherche et à la vulgarisation.

Éléments naturels d'intérêt

	Adresse	Distance	Protection
Système fluvial Ulla-Deza	Il contourne l'installation par le nord, l'est et le sud.	3 m (le point le plus proche)	Réseau Natura 2000 (ZEC) Zone ZEPVN
Complexe humide d'Arousa	Elle contourne l'installation par le nord, le sud et l'est.	3 m (le point le plus proche)	-



Engagement envers la société

Au cours de l'exercice 2025, nous avons poursuivi nos partenariats visant le développement de la formation, la promotion de l'Industrie 4.0, l'égalité des chances et la lutte contre les violences de genre. Par ailleurs, nous avons renforcé nos actions en matière de développement durable et d'action sociale. Ces projets ont été menés en étroite collaboration avec le milieu universitaire, les ordres professionnels, les organisations à but non lucratif ainsi que diverses administrations locales et régionales.

Vocation associative

Nous continuons à participer activement aux associations les plus importantes du secteur et de la chaîne de valeur du bois, tant au niveau européen que national, ainsi qu'à d'autres associations professionnelles à caractère transversal.

Projets

Nous continuons à collaborer à différents projets qui contribuent au développement des communautés dont nous faisons partie.

Nous collaborons à des projets qui contribuent au développement des communautés dont nous faisons partie.

Projets de collaboration dans le domaine de la formation

- Programme InnovaTech FP : collaboration à ce programme, porté par le Département de l'Éducation de la Xunta de Galicia, visant à encourager le développement de projets technologiques par les élèves et à assurer le transfert de connaissances vers le tissu entrepreneurial.
- Fondation Arume : Poursuite de la coordination du plan de formation destiné à l'industrie et à la sylviculture, initié lors des exercices précédents afin de renforcer le secteur forestier.
- Convention avec l'ESMAD : accord de collaboration avec l'Escola de Media, Artes e Design de l'Institut polytechnique de Porto pour l'échange de connaissances en matière de design.
- Collaboration avec l'Université de Vigo : participation en tant qu'entreprise démonstratrice aux masters en Logistique et en Industrie 4.0, en apportant notre expérience pratique des processus industriels.
- Collaboration avec l'Université de Saint-Jacques-de-Compostelle : collaboration technique sur le master axé sur l'Internet des objets (IoT) pour la connectivité des processus, sur la licence en intelligence artificielle, ainsi que sur la commémoration du 50e anniversaire et la valorisation de la faculté de philologie.
- Formation des enseignants : projet de mise à jour technique destiné au personnel enseignant de la filière professionnelle « bois, ameublement et écorce », avec la participation d'enseignants issus de divers centres de formation professionnelle.
- Résidences artistiques et architecture : Poursuite des projets de recherche visant à explorer de nouvelles méthodes de construction. Ces résidences favorisent l'étude d'applications innovantes du bois et de ses dérivés dans le bâtiment, la menuiserie et les arts de la performance.
- Programme d'entrepreneuriat « Leira » : organisation de la quatrième édition de ce programme d'innovation interne destiné au personnel de l'entreprise.
- Accueil d'étudiants : Accueil d'élèves de formation professionnelle en alternance et en stage, ainsi que d'étudiants universitaires effectuant des stages curriculaires et extracurriculaires.
- Support aux Galicia Skills : collaboration par la fourniture de matériel pour les compétitions régionales de formation professionnelle.
- Collaboration aux prix Stephen Hawking : ces prix sont organisés par l'Institut d'enseignement secondaire (IES) Rosalía de Saint-Jacques-de-

Parmi les projets liés à l'Industrie 4.0, nous soulignons le projet Finvalia, qui arrivera à son terme l'année prochaine.

Compostelle afin de récompenser de jeunes chercheurs. L'objectif est de promouvoir l'esprit scientifique et la recherche auprès des élèves, avec la participation de différents établissements d'enseignement secondaire de Galice.

- Promotion et visites : accueil de visites d'établissements d'enseignement supérieur et de centres de formation professionnelle, participation à des salons de l'emploi et organisation d'ateliers et de conférences sur l'orientation professionnelle à l'intention des étudiants et des demandeurs d'emploi.

Projets de collaboration en matière d'innovation et d'industrie 4.0

Voici quelques-uns des projets les plus importants sur lesquels nous avons continué à travailler en 2025 :

- Projet Finvalia : Il vise à transformer la chaîne de valeur de l'industrie du bois d'ingénierie grâce au développement de technologies fondées sur l'intelligence artificielle. Cette initiative permet de progresser en matière de numérisation, de traçabilité, d'efficacité et de durabilité des processus de fabrication et de commercialisation. Le projet est porté par un consortium d'entreprises (Couceiro, Foresa, Puertas Vales et Finsa) avec la participation de centres technologiques et d'universités, et bénéficie d'une subvention de l'Agence galicienne pour l'innovation ainsi que d'un cofinancement de l'Union européenne (FEDER).

- Projet Packtabla : Poursuite de ce projet cofinancé par le ministère de la Science et de l'Innovation et l'Agence nationale de la recherche. Il porte sur la traçabilité intégrale des produits en bois afin de valoriser le Pin de Galice issu de plantations durables, en enregistrant cette traçabilité sur la plateforme FORTRA de la Xunta de Galicia.
- Projet Smartlogistic : Axé sur la recherche d'efficacité intralogistique et sur la réduction de l'empreinte carbone liée à la distribution.
- Conseil d'entreprises Gradient et ITG : Nous faisons partie de Gradient depuis 2019 et avons rejoint l'ITG (Institut technologique de Galice) en tant que membres ; il s'agit du centre technologique de référence en matière de numérisation avancée et de durabilité énergétique.
- Habitat Tech : Participation à la cinquième édition de ce programme d'innovation, axé sur la durabilité et la décarbonation du secteur de l'habitat.
- Projet FORTRA : Collaboration continue au projet de la Xunta de Galicia visant à assurer la traçabilité du bois galicien grâce à la technologie blockchain.
- Systèmes intelligents pour l'Industrie 4.0 : Poursuite de la collaboration avec le CiTIUS (Centre de recherche d'excellence en technologies intelligentes de l'Université de Saint-Jacques-de-Compostelle) et le CESGA (Centre de supercalcul de Galice) pour l'optimisation des processus de fabrication grâce au calcul haute performance et à l'IA.

Dans le cadre de la collaboration avec la Fondation Ría, un concours a été lancé pour réhabiliter, sur les plans architectural et paysager, différents espaces du domaine A Panda da Dá.

- Spanish Makers Camp : Collaboration à l'organisation de cette rencontre dédiée à l'innovation technique.
- CDP (Carbon Disclosure Project) : Participation à cette organisation mondiale qui gère le système de divulgation d'informations environnementales pour les investisseurs et les entreprises. Foresa a rejoint cette initiative volontaire en 2023 afin d'accélérer la transition vers une économie durable.
- Responsible Care : Depuis 2021, les sites de Foresa et Bresfor participent à ce programme mondial de l'industrie chimique visant l'amélioration continue de la sécurité, de la santé et de la protection de l'environnement, dans une démarche socialement responsable.
- SusChem-Espagne : Foresa adhère depuis 2018 à cette plateforme de chimie durable et participe à des groupes de travail sur la bioéconomie, l'utilisation du dioxyde de carbone comme matière première et la valorisation des déchets.

Projet de collaboration pour la prévention des risques professionnels dans le secteur forestier

Nous poursuivons nos travaux au sein du groupe sectoriel, aux côtés d'autres entreprises et de l'administration galicienne, pour améliorer les conditions de sécurité en forêt, en contribuant au développement d'outils favorisant des activités professionnelles sûres.

Concours pour la réhabilitation architecturale et paysagère du domaine A Panda da Dá

Avec le soutien de la Fundación Ría, Finsa a organisé un concours d'architecture visant à réhabiliter, tant sur le plan architectural que

paysager, ce domaine de 410 hectares et à en faire un lieu dédié à la formation et à la gestion durable du territoire. Le projet retenu est « O Bosque da Festa ». L'équipe lauréate se compose des agences Atelier Ander Bados, Estudio Copla, Bamba Studio et TO Arquitectura ; elle réunit des professionnels aux parcours variés, unis par une expérience commune axée sur la durabilité, la coopération internationale et une attention particulière portée au site.

Afin de partager et de faire connaître l'objectif du concours, ainsi que d'étendre le processus participatif à tous les établissements, des membres de la Fondation Ría, de l'équipe à l'origine du projet et de l'équipe lauréate ont visité les centres de Galice et du Portugal avec une exposition itinérante consacrée au concours et au domaine A Panda da Dá.

Participation à la Fondation Entreprise-Université de Galice (FEUGA)

En tant que membre fondateur, Finsa participe à la direction de la FEUGA (Fondation Entreprise-Université de Galice), entité spécialisée dans le transfert d'innovation et de technologie du système universitaire vers le monde de l'entreprise.

Biennale d'architecture de Venise : Projet Internalities

Collaboration à l'exposition « Internalities », qui analyse la manière dont l'architecture articule des écosystèmes de production équilibrés. L'exposition, consacrée aux matériaux, aux énergies et aux déchets, circulera dans plusieurs villes d'Espagne en 2026.



Collaboration avec la Fondation Rosalía de Castro

Collaboration avec la Fondation Rosalía de Castro pour faire connaître la figure et l'œuvre de Rosalía de Castro. Parmi les initiatives menées, il convient de citer l'installation de l'exposition « A casa de Rosalía » au centre Finsa de Saint-Jacques-de-Compostelle, la célébration du « caldo de gloria » dans les centres de Galice et la contribution à l'événement « Inchadiña Branca Vela ».

Collaboration avec l'IDRA et l'Université Harvard

Élaboration du programme pratique du Master en durabilité de l'Université Harvard, en collaboration avec l'Institut de recherche urbaine de Barcelone (IDRA).

Lien avec l'Observatoire 2030 du CSCAE

Nous restons associés à l'Observatoire de l'architecture promu par le CSCAE (Conseil supérieur des Ordres d'architectes d'Espagne) en faveur des Objectifs de développement durable (ODD).

Intégration au Réseau aragonais des entreprises en bonne santé

Finsa Cella fait partie de ce réseau coordonné par le gouvernement d'Aragon et mène des actions visant à améliorer les conditions de travail grâce à la promotion de la santé.

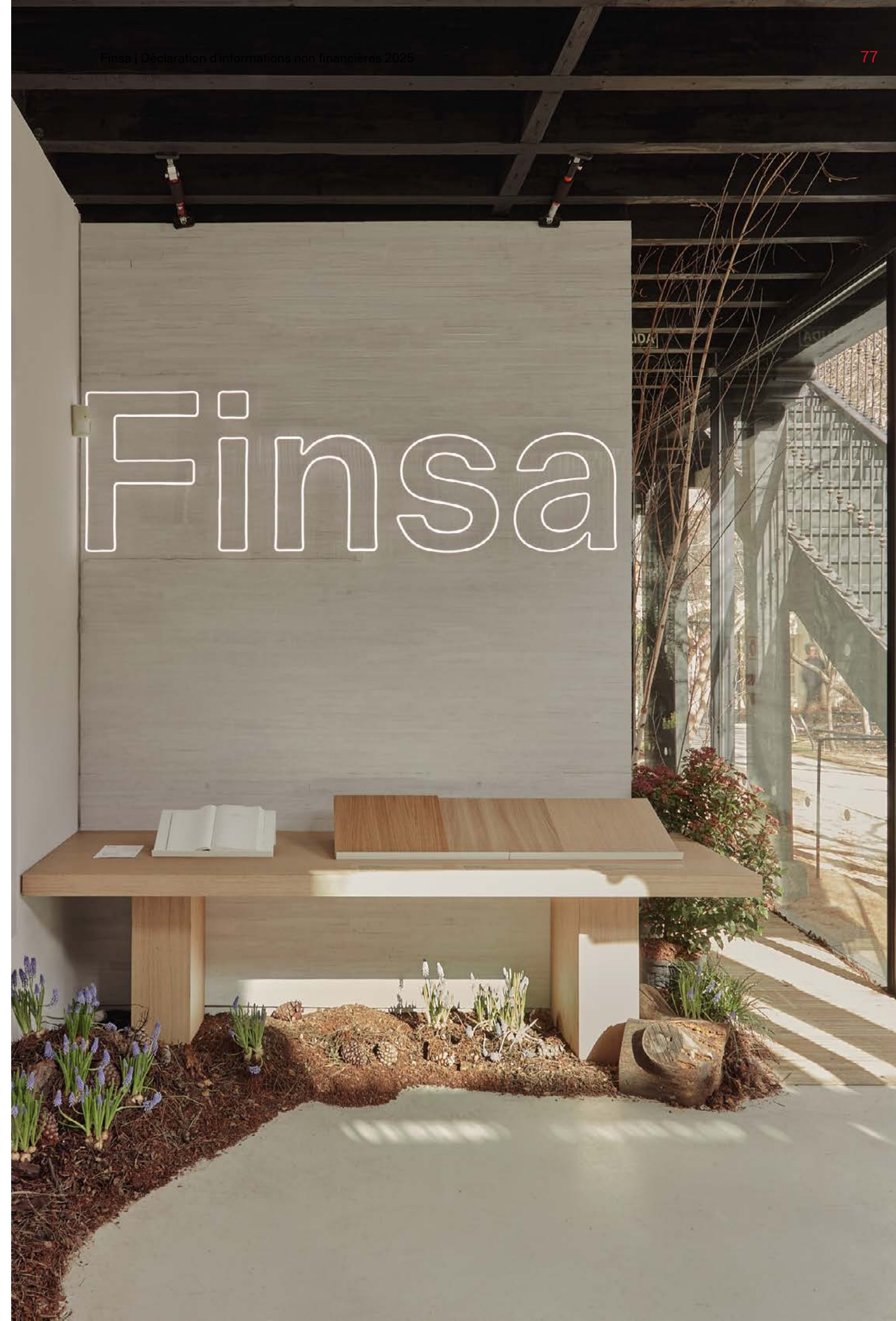
Projets de collaboration pour l'égalité et la lutte contre la violence de genre

Diverses actions de sensibilisation ont été menées dans les centres de Finsa et Foresa afin de promouvoir l'égalité des chances et de soutenir la lutte contre la violence de genre.

Projets d'action sociale

Nous continuons à fournir des matériaux pour aménager les locaux d'associations qui viennent en aide aux publics vulnérables et à collaborer à des projets d'organismes sociaux à but non lucratif.

En 2025, suite aux incendies en Galice, des ressources ont été mobilisées et gérées par l'intermédiaire de l'équipe VETA — la division forestière de Finsa — afin de soutenir les communautés touchées et de participer au nettoyage ainsi qu'à l'enlèvement du bois brûlé dans les zones forestières.





Éthique, intégrité et transparence

L'éthique et le respect des normes constituent les piliers de l'activité de l'entreprise. Cela impose d'agir avec la plus grande intégrité dans l'exécution des obligations et des engagements pris, ainsi que dans les relations et collaborations avec les parties prenantes. Le Groupe dispose d'un ensemble de règles de conduite d'entreprise qui définissent les valeurs et les principes de comportement devant être adoptés par tous ses membres.

Agir de manière responsable dans la gestion et respecter les obligations fiscales dans toutes les juridictions où l'entreprise opère, tout en s'engageant à la transparence et à la collaboration avec les administrations fiscales compétentes, constituent l'un des axes d'action.

Nous poursuivons nos efforts en matière de formation et de diffusion du modèle de prévention des délits mis en place les années précédentes, ainsi que de mise à jour des évaluations des risques.

Un système de planification des ressources (ERP) intégré et très robuste, associé à la séparation des tâches, est essentiel pour prévenir et atténuer le risque de fraude. Les audits internes, les contrôles opérationnels internes, les contrôles informatiques et le soutien du service informatique complètent, de manière générale, les lignes directrices définies par la direction.

Les communications reçues ont été traitées conformément à la procédure établie.

Par ailleurs, le Groupe a mis en œuvre le modèle de prévention des infractions en 2020, lequel a été structuré comme suit :

- Identification des activités dans le cadre desquelles des activités illicites peuvent être commises (cartographie des risques)
- Nomination d'un organe responsable de la conformité.
- Mise en place d'un canal de communication au sein du Groupe, en conformité avec la loi 2/2023.
- L'approbation d'un code de conduite pour le Groupe.

En 2025, les travaux se sont poursuivis dans cette voie, avec des actions principalement axées sur la formation de l'ensemble du personnel du Groupe et sur la mise à jour des évaluations des risques.

Informations fiscales

Le respect de la législation fiscale en vigueur et de toutes les obligations fiscales impliquant le paiement d'impôts, dans tous les territoires où elle opère, constitue un engagement pris et respecté par l'entreprise.

En 2025, tout comme en 2024, plusieurs sociétés appartenant à Finsa ont été imposées sous le régime de la consolidation fiscale en Espagne, au Portugal et en France.

1. Bénéfice avant impôt :

Les bénéfices avant impôts de chaque société, agrégés par pays, sont inclus, à l'exclusion des dividendes provenant d'entités du Groupe et des dépréciations de participations entre sociétés d'un même pays.

2. Impôt sur les bénéfices payé :

L'impôt sur les bénéfices payé correspond aux montants acquittés au titre de l'impôt sur les sociétés pays par pays pour l'exercice en cours.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2025, des remboursements d'impôt sur les sociétés relatifs à l'exercice 2024 ont été perçus pour un montant de 8 970 992 euros : 3 409 027 euros en Espagne, 5 548 718 euros au Portugal et 13 247 euros en Pologne.



En 2025, des paiements d'impôts au titre de l'année 2024 ont également été effectués pour un montant de 181 114 euros : 13 453 euros en Espagne, 133 850 euros en France, 23 190 euros au Royaume-Uni, 1 545 euros en Irlande et 9 076 euros au Panama.

Au cours de l'exercice 2025, des paiements d'un montant de 265 280 euros ont également été effectués au titre de l'impôt sur les sociétés pour des exercices antérieurs : 71 581 euros au Portugal pour 2022 et 193 699 euros aux Pays-Bas pour 2023. Par ailleurs, des remboursements d'un montant de 2 849 925 euros ont été perçus en Espagne au titre de l'impôt de 2023.

3. Subventions publiques reçues :

Au cours de l'exercice 2025, 29,61 millions d'euros ont été reçus d'organismes publics au titre de subventions (en 2024 : 28,64 millions d'euros).

- Subventions d'investissement de 28,08 millions d'euros (en 2024 : 26,89 millions) : 26,75 millions d'euros correspondent à des droits d'émission (en 2024 : 26,80 millions d'euros) et 1,33 million d'euros ont été accordés pour des investissements réalisés dans l'agrandissement et la modernisation des installations industrielles du Groupe (en 2024 : 0,09 million d'euros).
- Subventions d'exploitation : 1,753 million d'euros, principalement des aides publiques aux activités de R&D+i ainsi que des aides perçues en tant que consommateur électro-intensif au titre des coûts supportés dans le prix de l'électricité (en 2024 : 1,75 million d'euros).

Pays

	Beneficios antes del impuesto (1) (Euros)		Impuesto sobre beneficios pagado (2) (Euros)		Subvenciones Públicas recibidas (3) (Euros)	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025
España	94.434.873	72.547.374	22.437.755	17.464.095	24.244.024	25.207.400
Portugal	29.158.999	26.204.647	10.291.799	6.509.455	4.394.239	4.390.622
Francia	9.320.610	10.790.787	912.760	1.046.611	2.500	8.500
Reino Unido	1.538.561	1.552.745	374.094	298.786	591	1.167
Holanda	1.239.680	1.336.882	162.663	162.159	0	0
Irlanda	1.329.225	1.276.946	2.788	1.243	0	0
Polonia	411.383	408.993	91.553	75.096	0	0
Italia	19.100	78.683	33.527	0	67	0
Emiratos Árabes	86.998	79.386	0	0	0	0
México	9.452	8.492	0	0	0	0
Estados Unidos	270.228	646.895	0	0	0	0
Panamá	486.294	399.460	9.430	18.240	0	0
Total	138.305.403	115.331.290	34.616.369	25.575.685	28.641.421	29.607.689



ARCHITECTURE
SUPPORTED BY THE RIAI

n N
o Habitat
Fins
wood
display
processing
of wood

illbruck
making it perfect
Y
PA
TO COM
EARLY-ST
DESIGN
We help to build
the perfect
building and
landscape, and
National
Great Systems
Limited

essentia

Annexe I

Analyse de matérialité

Champ d'application	Aspect	Pertinence			Groupes d'intérêt
		FINSA	GRI Topics	SASB	
Économique	Réduction des émissions découlant de la déforestation (REDD)	X	O		Associés, société (réutilisation et recyclage des matières premières, utilisation du bois comme puits de carbone, etc.).
	Impacts économiques indirects	X	O		
	Conception de produits et gestion du cycle de vie	X		O	Administrateurs, associés (utilisation du bois à la fin de sa première durée de vie utile, utilisation des ressources pour la génération d'un certain niveau de déchets).
Environnement	Approvisionnement en matériaux	X	O	O	Fournisseurs, associés, administrateurs, société (utilisation de matières premières provenant d'exploitations gérées de manière appropriée, utilisation de bois local, etc.).
	Consommation d'énergie	X	O	O	Administrateurs, société (consommation d'énergie dans la fabrication des produits, efficacité énergétique, réduction de la consommation d'eau – réutilisation des eaux usées pour la génération de vapeur).
	Consommation d'eau	X	O	O	
	Gestion / conservation de l'eau	X	O	O	
	Traitement des espèces		O		-
	Protection de la biodiversité	X	O	O	Administrateurs, société (protection de la biodiversité en forêt – obtention du bois – et dans les usines).
	Émissions de GES	X	O	O	Administrateurs, associés, société (changement climatique et émissions dans l'atmosphère, utilisation du bois comme méthode de réduction du CO2, économie circulaire et gestion des déchets).
	Produits chimiques / gestion des déchets	X	O		
	Gestion des déchets	X	O		
	Pratiques forestières (déforestation, contrôle des incendies, utilisation de pesticides...)	X	O		Fournisseurs, associés, administrateurs (mise en valeur de la gestion forestière et de la chaîne de valeur du bois).
	Gestion forestière	X	O		
	Gestion des sols		O		-
Social	Pratiques de travail	X	O		Employés (bien-être du personnel, climat de travail, formation, promotion de la diversité/égalité, mesures de conciliation vie professionnelle-vie privée).
	Conditions de travail	X	O		
	Relations de travail	X	O		
	Santé et Sécurité	X	O	O	
	Corruption	X	O		Employés, fournisseurs, associés, administrateurs (lutte contre la corruption, la fraude, le blanchiment d'argent et les pots-de-vin – respect et conformité aux valeurs éthiques).
Autres	Exploitation des enfants		O		-
	Droits de l'Homme	X	O	O	Sociedad (respeto de los Derechos en las distintas regiones y normativa en la materia – convenios).
	Certification de la production		O		-
	Gouvernance d'entreprise		O		-
	Conformité réglementaire	X	O	O	Empleados, proveedores, socios, administradores (cumplimiento normativo en materia ambiental, personal, derechos humanos, corrupción y con la sociedad en general).
	Stratégie et politiques d'approvisionnement	X	O	O	Société (respect des Droits dans les différentes régions et réglementations en la matière – conventions).
	Gestion de crise			O	-
O Aspect potentiellement pertinent / matériel		X Aspect pertinent / matériel pour Finsa			

Annexe II

Table des matières selon les exigences de la loi 11/2018 relative à l'information non financière et à la diversité, et selon la GRI

Champ d'application	Sommaire	Question de fond (Oui/Non)	Indicateur GRI associé	Section du document / page	Commentaires
Modèle économique	Brève description du modèle économique du groupe, qui comprendra : 1.) son environnement entrepreneurial, 2.) son organisation et sa structure, 3.) les marchés sur lesquels elle opère, 4.) ses objectifs et ses stratégies, 5.) les principaux facteurs et tendances susceptibles d'affecter son évolution future.	OUI	2-1/ 2-6/ 2-1/ 2-6/ 2-7/	6 à 17	
Politiques	Une description des politiques appliquées par le groupe concernant ces questions, qui comprendra : 1.) les procédures de diligence raisonnable mises en œuvre pour l'identification, l'évaluation, la prévention et l'atténuation des risques et impacts significatifs, 2.) les procédures de vérification et de contrôle, y compris les mesures adoptées.	OUI	3-3	78 à 79	
Risques à court, moyen et long terme	Les principaux risques liés à ces questions et associés aux activités du groupe, y compris, lorsque cela est pertinent et proportionné, ses relations commerciales, ses produits ou ses services susceptibles d'avoir des effets négatifs dans ces domaines, et * la manière dont le groupe gère ces risques, * en expliquant les procédures utilisées pour les détecter et les évaluer conformément aux cadres de référence nationaux, européens ou internationaux pour chaque domaine. * Il convient d'inclure des informations sur les impacts identifiés, en en présentant une ventilation, notamment en ce qui concerne les principaux risques à court, moyen et long terme.	OUI	3-3		Dans chaque rubrique du rapport, les points spécifiques sont commentés en fonction du sujet traité.
Global Environnement					
Questions environnementales	1.) Informations détaillées sur les effets actuels et prévisibles des activités de l'entreprise sur l'environnement et, le cas échéant, sur la santé et la sécurité, ainsi que sur les procédures d'évaluation ou de certification environnementale ; 2.) Les ressources consacrées à la prévention des risques environnementaux ; 3.) L'application du principe de précaution, le montant des provisions et des garanties pour les risques environnementaux (par exemple, ceux découlant de la loi sur la responsabilité environnementale).	OUI	3-3	52 à 71	
	Pollution				
	Mesures visant à prévenir, réduire ou réparer les émissions de carbone qui affectent gravement l'environnement.	OUI	3-3	52 à 71	
	En tenant compte de toute forme de pollution atmosphérique spécifique à une activité, y compris le bruit et la pollution lumineuse.	OUI	3-3	52 à 71	
	Économie circulaire ainsi que prévention et gestion des déchets				
	Économie circulaire.	OUI	3-3	11	
	Déchets : mesures de prévention, recyclage, réutilisation, autres formes de valorisation et élimination des déchets.	OUI	3-3/ 306-3	52 à 71	
	Actions pour lutter contre le gaspillage alimentaire.	NON			
	Utilisation durable des ressources				
	La consommation et l'approvisionnement en eau, conformément aux contraintes locales.	OUI	303-5	52 à 71	
	Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation.	OUI	301-1	52 à 71	
	Consommation d'énergie (directe et indirecte), mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et utilisation d'énergies renouvelables.	OUI	302-1	52 à 71	

Annexe II

Domaine	Contenu	Enjeu matériel (Oui/Non)	Indicateur GRI associé	Section du document / page	Commentaires
Questions environnementales	Changement Climatique				
	Les éléments importants des émissions de gaz à effet de serre générés par les activités de l'entreprise, y compris l'utilisation des biens et services qu'elle produit.	OUI	305-1/ 305-2	52 à 71	
	Les mesures adoptées pour s'adapter aux conséquences du changement climatique.	OUI	3-3	52 à 71	
	Les objectifs de réduction fixés volontairement à moyen et long terme pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les moyens mis en œuvre à cette fin.	OUI	3-3	52 à 71	
	Protection de la biodiversité				
	Mesures prises pour préserver ou restaurer la biodiversité.	OUI	3-3	70 à 71	
	Impacts causés par les activités ou opérations dans les zones protégées.	OUI	304-2	52 à 71	
Questions sociales et relatives au personnel	Emploi				
	Nombre total et répartition des employés par sexe, âge, pays et catégorie professionnelle.	OUI	405-1	21	
	Nombre total et répartition des modalités de contrat de travail.	OUI	2-7	22	
	Moyenne annuelle des contrats à durée indéterminée, des contrats à durée déterminée et des contrats à temps partiel par sexe, âge et catégorie professionnelle.	OUI	405-1	23	
	Nombre de licenciements par sexe, âge et catégorie professionnelle.	OUI	401-1	28	
	Les rémunérations moyennes et leur évolution, ventilées par sexe, âge et catégorie professionnelle ou valeur égale.	OUI	405-2	27	
	Écart salarial, la rémunération des postes de travail égaux ou la moyenne de l'entreprise.	OUI	405-2	29	
	La rémunération moyenne des administrateurs et dirigeants, y compris la rémunération variable, les jetons de présence, les indemnités, les versements aux systèmes de prévoyance d'épargne à long terme et toute autre perception ventilée par sexe.	OUI	3-3	27	
	Employés en situation de handicap.	OUI	405-1	33	
	Mise en œuvre de politiques de droit à la déconnexion.	OUI	3-3	34	
	Organisation du travail				
	Organisation du temps de travail.	OUI	3-3	29	
	Nombre d'heures d'absentéisme.	OUI	403-9	30	
	Mesures visant à faciliter l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et à encourager l'exercice coresponsable de ces droits par les deux parents.	OUI	3-3	31	
	Santé et sécurité				
	Conditions de santé et de sécurité au travail.	OUI	3-3	38 à 40	
	Accidents du travail, en particulier leur fréquence et leur gravité, et maladies professionnelles, ventilés par sexe.	OUI	403-9/ 403-10	38 à 40	
	Relations sociales				
	Organisation du dialogue social, y compris les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci.	OUI	3-3	18	
	Pourcentage d'employés couverts par des conventions collectives par pays.	OUI	2-30	18	
	Mécanismes et procédures dont dispose l'entreprise pour promouvoir l'implication des travailleurs en termes d'intégration, de consultation et de participation.	OUI	3-3	18	
	Le bilan des conventions collectives, particulièrement dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.	OUI	403-4	40	

Annexe II

Domaine	Contenu	Enjeu matériel (Oui/Non)	Indicateur GRI associé	Section du document / page	Commentaires
	Formation				
	Les politiques mises en œuvre dans le domaine de la formation.	OUI	3-3	35	
	Le nombre total d'heures de formation par catégorie professionnelle.	OUI	404-1	35	
	Accessibilité universelle des personnes en situation de handicap.	OUI	3-3	32	
	Mesures adoptées pour promouvoir l'égalité de traitement et des chances entre les femmes et les hommes.	OUI	3-3	31	
Questions sociales et relatives au personnel	Plans d'égalité (Chapitre III de la Loi Organique 3/2007 du 22 mars pour l'égalité effective des femmes et des hommes), mesures adoptées pour promouvoir l'emploi, protocoles contre le harcèlement sexuel et sexiste, intégration et accessibilité universelle des personnes en situation de handicap.	OUI	3-3	31	
	La politique contre tout type de discrimination et, le cas échéant, de gestion de la diversité.	OUI	3-3	31	
Droits de l'Homme	Application des procédures de vigilance (due diligence) en matière de droits de l'homme.	OUI	3-3	19	
	Prévention des risques de violation des droits de l'homme et, le cas échéant, mesures pour atténuer, gérer et réparer les abus éventuels commis.	OUI	2-23/ 2-26	19	
	Plaintes pour des cas de violation des droits de l'homme.	OUI	406-1	19	
	Promotion et respect des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives au respect de la liberté d'association et du droit à la négociation collective.	OUI	407-1	19	
	L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.	OUI	3-3	19	
	L'élimination du travail forcé ou obligatoire.	OUI	409-1	19	
	L'abolition effective du travail des enfants.	OUI	408-1	19	
	Mesures adoptées pour prévenir la corruption et les pots-de-vin.	OUI	2-23/ 2-26	78 à 81	
	Mesures de lutte contre le blanchiment d'argent.	OUI	3-3	78 à 81	
	Contributions à des fondations et entités à but non lucratif.	OUI	413-1	72 à 77	
Corruption et pots-de-vin					
Société	Engagements de l'entreprise en faveur du développement durable				
	L'impact de l'activité de l'entreprise sur l'emploi et le développement local.	OUI	203-1/ 413-1	72 à 77	
	L'impact de l'activité de l'entreprise sur les populations locales et le territoire.	OUI	203-1/ 413-1	72 à 77	
	Les relations entretenues avec les parties prenantes des communautés locales et les modalités de dialogue avec celles-ci.	OUI	2-29	72 à 77	
	Les actions de partenariat ou de mécénat/sponsoring.	OUI	2-28	72 à 77	
	Sous-traitance et fournisseurs				
	* L'intégration des questions sociales, d'égalité des sexes et environnementales dans la politique d'achats. * Prise en compte de leur responsabilité sociale et environnementale dans les relations avec les fournisseurs et sous-traitants.	OUI	2-6	42 à 43	
	Systèmes de surveillance et d'audits et leurs résultats.	OUI	3-3	42 à 43	
	Consommateurs				
	Mesures pour la santé et la sécurité des consommateurs.	OUI	3-3	44 à 50	
	Systèmes de réclamation, plaintes reçues et leur résolution.	OUI	3-3	48	
	Informations fiscales				
	Bénéfices obtenus pays par pays. Impôts sur les bénéfices payés.	OUI	3-3	78 à 81	
	Subventions publiques reçues.	OUI	201-4	78 à 81	



Finsa